

# LIBERTÉ D'EXPRESSION ET OBLIGATION DE RÉSERVE



#### HOMMAGE

Décès du colonel (H) Jacques Vitrolles,  
ancien président de l'UNOR

#### SOUS LA LOUPE

Les 60 ans du service militaire adapté (SMA)

#### SUR LE TERRAIN

COVID : un réserviste au centre interministériel de crise

Nous sommes là pour agir

Santé, vie quotidienne, pouvoir d'achat

Il y a ceux qui parlent

et ceux qui font.

Sur le terrain,

Unéo fait la différence.

À vous d'en juger au 0970 809 709<sup>1)</sup>

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

Unéo, la mutuelle des forces armées  
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE  
DIRECTIONS & SERVICES  
Référéncée  
Ministère des Armées



Santé – Prévoyance  
Prévention – Action sociale  
Solutions du quotidien



Votre force mutuelle

Armée & Défense  
Réserve et Nation

“ C’est aux civils de défendre la guerre ”

Georges Clemenceau

“ C’est aux militaires de défendre la paix ”

Maréchal Alphonse Juin

## SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :  
© PIXABAY, © DENYS CHAPPEY

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES<sup>(1)</sup>  
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :  
12, rue Marie-Laurencin  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 47 40 16  
Télécopie : 01 49 28 02 87  
delegue.general@unor-reserves.fr  
Site internet :  
www.unor-reserves.fr

Directeur de la publication :  
LCL (R) Philippe Ribatto,  
Président de l'UNOR  
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :  
Lionel Pétilion  
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :  
CNE (er) Yves Dalmasie  
Tél. : 01 43 47 40 16  
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :  
LCL (R) Jean Giacomazzo  
Tél. : 01 43 47 40 16  
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2021  
N° CPPAP : 0519 G 84894

Conception, réalisation  
et impression : Imprimerie  
Decombat, 63118 Cébazat

I.S.S.N. n° 004.2242.

<sup>(1)</sup> Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

4 **Éditorial**  
Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 **Hommage**  
■ Décès du colonel (H) Vitrolles, ancien président de l'UNOR

8 **Actualités**  
■ Une médaille d'honneur unique pour le personnel civil du MINARM  
■ Appel aux anciens du Prytanée de La Flèche  
■ Les Compagnons sur Instagram  
■ Assemblée nationale : la réserve au rapport  
■ Partenariat ASUNOR - IGESA

12 **Actualités internationales**  
■ Les femmes et l'ONU

14 **Sous la loupe**  
■ Les volontaires du Service militaire adapté (SMA)

18 **Focus**  
■ Jeunes IHEDN : étude concernant la police et la population

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètes les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



19 **Dossier**  
Liberté d'expression et obligation de réserve

- L'affaire des tribunes
- Le statut du militaire
- Des réservistes sur la réserve

28 **Sous la loupe**  
■ Les réservistes du SCA

30 **Sur le terrain**  
■ Opération *Résilience* : un réserviste au CIC Covid-19

33 **Associations nationales**  
■ ANORGEND : sur le terrain à La Vésubie

34 **Associations territoriales**  
■ Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1<sup>er</sup> vice-président  
■ AOR 31 : l'Association des cadets de la gendarmerie  
■ AOR Saintes-Cognac : opération "Dessins de Noël"

37 **Culture/Patrimoine**  
■ Rencontre avec le commissaire d'exposition Bernard Chevallier  
■ Exposition Napoléon à La Villette (Paris)  
■ Lu pour vous

48 **Publications officielles**



© Madelgaris/Creative Commons

# L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

## 04 AVRIL

13 avril JNR 2021, COPIL 1.  
15 avril Bureau de l'UNOR.

## 05 MAI

18 mai Point de situation du CNPC.  
27 mai Point de situation des activités « tir », « raid » et « montagne » de l'UNOR.

## 06 JUIN

8 juin JNR 2021, COPIL 2.  
19 juin Conseil de région Nord-Pas-de-Calais.  
22 juin Création de l'UNOR Madrid.  
24 juin Réunion du Bureau.

## 07 JUILLET

1<sup>er</sup> juillet Rencontre avec le CEMA (reportée).  
2 juillet Rencontre avec les cadets de la gendarmerie au camp de Beynes.  
3 juillet Passation de commandement au 24<sup>e</sup> RI au Fort Neuf à Vincennes.

## À VENIR...

16 septembre JNR 2021, COPIL 3.

## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

[ LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO ]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES



© L. Vignaud/Armée de l'air

**C**hers camarades, Le premier semestre de cette année a connu peu d'activité, mais la disparition, le 6 mai, de notre ami, mon prédécesseur, le colonel (H) Jacques Vitrolles, nous a assaillis.

Celle-ci a touché notre si belle Union, fidèle à son principe « Servir », qu'il a su vivre et faire vivre ! *Armées & Défense* lui dédie plusieurs pages.

Je souhaite également rendre hommage à tous nos camarades de l'UNOR qui nous ont quittés cette année. Je m'associe à la peine de chaque famille ainsi qu'à celle de leurs associations. Nous sommes dans une crise sanitaire que seule la période post Première Guerre mondiale avait connu, avec la grippe espagnole.

Nous avons su y redoubler d'esprit de résilience, auquel s'est associé l'esprit de vigilance, luttant, d'une part, contre cette nouvelle inquiétude, et d'autre part, contre l'apparition d'une menace majeure qui pourrait résulter du cumul des deux.

Aucun de vous n'a raccroché sa motivation à travailler au service de la France et des Français, des armées, afin de renforcer l'esprit de défense. Vous avez fait preuve de responsabilité individuelle et collective. L'élan des bonnes volontés n'est d'ailleurs pas tari car des demandes d'intégration à l'UNOR arrivent fréquemment au siège. Les présidents des associations locales et nationales doivent être vigilants et attentifs à ces nouveaux arrivants. Savoir accueillir est important, savoir intéresser nos ab initio UNOR est essentiel.

Durant le dernier trimestre, la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a auditionné 37 personnalités ou associations dont l'UNOR afin de présenter 53 propositions dans son Rapport d'information.

Je partage avec vous les éléments forts de leur conclusion, car les rapporteurs

l'affirment : « *il ne suffit pas de réunir des volontaires pour constituer une réserve. Cette notion devrait être resserrée autour de dispositifs caractérisés par :*

- *une identité, manifestée par une permanence dans le temps et une tenue distinctive ;*
- *une formation ou un cadre, gage de transmission des compétences, qu'elles soient techniques ou relationnelles ;*
- *une animation, qui permet de maintenir la motivation des réservistes et d'entretenir un esprit de corps dans la durée ;*
- *une doctrine d'emploi claire, qui précise dans quelles circonstances et pour quelles missions la réserve est employée, en évitant les écueils que sont les conflits d'intérêts, les effets d'aubaine, la semi-professionnalisation et l'éviction des emplois permanents ;*
- *un cadre juridique, qui protège les volontaires mais aussi les professionnels auprès desquels ils évoluent ;*
- *un contrôle rigoureux, qui prévient les dérives.*

Ceci étant précisé, ils recommandent d'assurer un financement stable et régulier aux réserves qui offrent :

- 1.- *un recrutement ouvert, qui se manifeste par la diversité sociodémographique des*

*membres de la réserve, au nom de la cohésion nationale et de la transmission de savoir-faire utiles à la collectivité ;*

2.- *une capacité avérée à contribuer à la résilience de la Nation en cas de crise majeure sur le territoire national ».*

J'appelle de mes vœux une concrétisation de ces propositions parlementaires, dans une application législative et réglementaire, dès que possible.

L'année 2022 qui approche ne sera pas uniquement une année d'élections, elle sera aussi celle de notre centenaire qui retracera l'appui inestimable à la France qu'ont apporté des réservistes engagés depuis 100 ans, depuis les officiers de complément jusqu'aux plus jeunes qui ont rejoint la Garde nationale.

Ainsi, du 22 mai 2022, date de parution au Journal officiel de la création de l'UNOR, jusqu'au 12 novembre, le Comité du centenaire organise des manifestations trimestrielles dans la Meuse, puis sur l'ensemble du territoire national, pour enfin se conclure à Paris (hormis les périodes de réserve électorale).

Je remercie d'ores-et-déjà les régions UNOR qui feront claquer nos couleurs et vibrer nos valeurs auprès de nos concitoyens et de la jeunesse. Cet événement sera votre succès, celui de l'Union, un succès pour TOUS !

Je conclus par l'annonce qui nous a été faite voici quelques semaines d'un nouveau CEMA. Je formule le souhait que notre Union puisse tisser des liens constructifs avec lui.

Je vous souhaite de sortir prudemment de cette période difficile, et vous exhorte, donc à vous protéger encore, par les mesures recommandées, pour pouvoir rester prêts à Servir.

Bonnes vacances ! ■

# HOMMAGE

PAR LE COLONEL (ER) OLIVIER DE FRANCE - ANCIEN DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNOR

## AU REVOIR JACQUES

**Le colonel (H) Jacques Vitrolles, président de l'UNOR de 2009 à 2017, est décédé le 6 mai 2021.**

**M**on colonel,  
Cher Jacques,  
C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris ton départ vers la maison du Père après un long et très dur combat contre la maladie. Tu vas laisser un grand vide parmi tous tes camarades tellement tu étais présent dans nos vies

En vrai réserviste, tu as toujours su mener de front, avec finesse, engagement et détermination, ton activité professionnelle et ton activité militaire en gravissant avec succès tous les échelons.

L'armée, ta deuxième famille, a toujours vu en toi l'exemple d'un bel officier avec un magnifique parcours de carrière.

Après avoir effectué ton stage EOR aux écoles de Coëtquidan, tu sers au 94<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de Sissonne en tant que chef de section, où tu te fais déjà remarquer par ton allant, ton sens de l'autorité et ton enthousiasme. Ton engagement physique dans les raids et ton sens du terrain ont forcé l'admiration de tes équipiers.

Dès la fin de ton service national, tu es affecté au 292<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de réserve à Clermont-Ferrand où tu es successivement chef de section, officier adjoint puis commandant d'unité entre 1989 et 1993. Par la suite, tu es adjoint au BOI puis chef des services administratifs entre 1994 et 1995.

Diplômé ORSEM en 1989, tu rejoins l'état-major de la RTSE en 1996 comme officier rédacteur à la cellule renseignement. Mis à disposition du CEPC de Mailly, puis affecté pour emploi, tu es employé comme officier rédacteur à la cellule conduite

entre 1997 et 1999. À ce titre tu participes à de nombreux exercices Aurige.

En 2000, tu es affecté à l'état-major de la 3<sup>e</sup> Brigade mécanisée de Limoges où tu exerces successivement les fonctions d'officier rédacteur au bureau emploi, puis d'officier synthèse Diplômé de l'IHEDN (155<sup>e</sup> session - Grenoble 2003), tu es promu au grade de colonel de réserve le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Tu es chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite et titulaire de la médaille d'or des Services militaires volontaires.

Sur le plan associatif, tu as également occupé de nombreuses fonctions au sein de la maison mère, l'UNOR que tu affectionnais tant : président de la ROR de Saint-Étienne en 2001, tu as magnifiquement organisé un congrès national avec la présence de madame la ministre de la Défense.

En 2006, tu es élu président de la région UNOR Rhône-Alpes puis premier vice-président de l'UNOR en 2007 avant d'en être le président pendant huit ans de 2009 à 2017.

Tu as également été vice-président France à la CIOR pendant quatre ans où là aussi tes qualités de négociateur ont été unanimement appréciées par les partenaires membres de l'OTAN.

Par ton audace et ta ténacité tu as réussi à défendre la langue française dans les débats, ce qui est tout à ton honneur. Tu as également été élu comme membre du Conseil supérieur de la réserve militaire.

Quel magnifique parcours que beaucoup peuvent t'envier.

Sans arrêt à l'écoute des uns et des autres, tu as toujours su ramener le calme dans la tempête et les turbulences de la vie associative en te déplaçant sur le terrain pour rencontrer les associations afin d'écouter, discuter, décider, arbitrer avec parfois des décisions difficiles à prendre toujours dans l'intérêt de tous et de l'UNOR.

Tout le monde appréciait ton sourire, tes bonnes blagues et ta générosité dans les moments de convivialité. Homme de cœur, chaleureux, attentif et droit dans ses bottes, tu nous laisses le souvenir d'un très bel officier pour qui le mot Servir a toujours été le maître mot.

Ton parcours professionnel est tout aussi remarquable. Comptable puis expert-comptable, tu étais depuis quelques années commissaire aux comptes ; un métier exigeant, difficile mais toujours à l'écoute de tes clients avec une bienveillante attention pour résoudre au mieux les problèmes.

Il faut également associer à cet hommage ton épouse Cathy qui a toujours été à tes côtés, y compris dans ton parcours associatif en tant que trésorière de la ROR de Saint-Étienne, pour t'aider, te soutenir, t'encourager, t'accompagner dans les bons et les mauvais moments, sans oublier tes cinq enfants qui peuvent être fiers de leur papa.

Au revoir Jacques ; tu vas retrouver nos camarades partis eux aussi trop tôt, et encore merci pour tout ce que tu as fait dans ce magnifique parcours de vie. ■



© Denys Chappey

Ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe en 2010 : aux côtés du général d'armée Bruno Cuhe, Gouverneur des Invalides, et du général de brigade Robert Thomas, délégué aux réserves de l'armée de terre.



© Denys Chappey

Le colonel (H) Jacques Vitrolles, président de l'UNOR de 2009 à 2017.



© Denys Chappey

Soirée des vœux de l'UNOR à l'École militaire, aux côtés du général d'armée Bruno Dary, Gouverneur militaire de Paris.



© Lionel Pétillon

Ouverture du bal avec son épouse Cathy lors de la soirée de gala du congrès national de l'UNOR à Toulouse en 2010.



© Lionel Pétillon

En compagnie du colonel (er) Olivier de France, délégué général de l'UNOR, d'octobre 2002 à juin 2017.

**20% DES ACTIVITÉS** des réservistes se déroulent dans le cadre du soutien aux forces (GSBdD) et dans des organismes interarmées (chaîne OTIAD, DMD...).

**GOLFE :** un Jaguar A91 ayant participé à l'opération *Daguet* a fait son entrée au musée de l'Air et de l'Espace (Le Bourget) au mois de janvier. Ce monoplace d'appui tactique avait participé au raid du 17 janvier 1991 dans le cadre de l'opération *Tempête du désert*.

**LE 1<sup>ER</sup> RÉGIMENT** de spahis de Valence a décidé de rendre hommage à tous ses soldats morts pour la France par la réalisation d'une crypte. Une souscription de 15 000 € a été lancée pour mener à bien ce projet et ce monument.

**ARRÊTÉ DU 10/12/2020 :** par application des dispositions de l'article L. 213-3 du code du patrimoine, peuvent être librement consultés les dossiers individuels du bureau Résistance, conservés au Service historique de la défense sous les cotes GR 16 P 1 à GR 16 P 608275.

**3 389 MILITAIRES** français ont été blessés entre 2010 et 2019, dont 2 800 psychologiquement et 589 physiquement (arme à feu et IED).

## ACTUALITÉS

### RÉCOMPENSE

# MÉDAILLE D'HONNEUR

**Une unique médaille d'honneur au personnel civil relevant du ministère des Armées a été créée par un décret de fin décembre 2020.**

Le décret n° 2020-1715 du 24 décembre 2020 « porte création d'une unique médaille d'honneur au personnel civil relevant du ministère de la défense » (sic). Cette récompense s'adresse aux fonctionnaires, agents sous contrat et ouvriers de l'État relevant du ministère des Armées. Les dispositions du décret sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### TROIS ÉCHELONS : BRONZE, ARGENT, OR

Le décret crée donc une unique médaille d'honneur qui remplace celles attribuées précédemment au personnel civil relevant de l'armée de terre, ou bien de la marine ou encore de l'armée de l'air et de l'espace. Cette nouvelle médaille d'honneur unique comporte trois échelons (bronze, argent, or) et peut être attribuée aux personnes justifiant de vingt années (échelon bronze), trente années (échelon argent), quarante années (échelon or) de services publics, effectifs et assimilés, civils ou militaires, accomplis au sein d'une ou plusieurs administrations publiques françaises, incluant au moins dix années (échelon



Médaille d'honneur (échelon argent) des personnels civils du ministère des Armées, ici dans son ancienne version pour l'armée de terre.

bronze), quinze années (échelon argent), vingt années (échelon or) de services civils au sein du ministère des armées ou des établissements publics placés sous sa tutelle.

#### HONNEUR, TRAVAIL, DÉVOUEMENT

Les services publics accomplis dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition auprès des administrations européennes ou des organisations internationales dont la France est un pays membre sont également pris en compte à tous les niveaux.

Un diplôme est délivré à chaque titulaire de la médaille d'honneur. La médaille d'honneur est constituée d'un module en métal

couleur or, argent ou bronze de 27 mm et porte à l'avant, la mention "République française" et l'effigie de la République, et au revers, la devise "Honneur-travail-dévouement" et l'emblème ministériel. Elle est suspendue à un ruban tricolore d'une largeur totale de 32 mm dont les couleurs sont disposées horizontalement ; la partie rouge étant immédiatement au-dessus de la médaille. ■



### LES FEMMES DANS LES ARMÉES

Selon le ministère des Armées, la France se situe au quatrième rang des armées les plus féminisées du monde (16,1% des effectifs) derrière Israël (33%), la Hongrie (20%) et les États-Unis (18%). « Une belle réussite », selon le MINARM, compte tenu de l'intégration assez récente des femmes dans les grandes écoles militaires : 1997 pour l'École de l'Air, 1983 pour l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et 1993 pour l'École navale. Toutefois, dans son communiqué, le ministère ne cite que les écoles d'officiers et ne précise pas les dates d'intégration des femmes dans les grandes écoles militaires des pays cités, ce qui aurait permis de mieux apprécier encore cette « réussite » française.

## ACTUALITÉS

### RETROUVAILLES

# CHIC À BAHUT

**Le lieutenant-colonel honoraire de gendarmerie Jean-Jacques Guibert (9132 B)\* lance un appel aux anciens du Prytanée national militaire de La Flèche.**

Message à tous les *ñass*<sup>[1]</sup> membres de l'UNOR : « Cher ami Brution, il m'apparaît intéressant de pouvoir nous recenser au sein de notre maison commune qu'est l'UNOR.

Si tu partages cette idée, envoies moi rapidement un e-mail ([jj.guibert@numericable.fr](mailto:jj.guibert@numericable.fr)) en indiquant : nom et prénom ; matricule, situation militaire, armée ou service, adresse e-mail et tes suggestions sur ce que pourrait être notre rassemblement.

Bien amicalement et... *chic à bahut !* ■



Insigne du Prytanée national militaire.

\*Président national honoraire de l'UNOR, président d'honneur de l'UNOR Anjou et UNOR Pays de la Loire, référent Maine-et-Loire de l'ARI7 IHEDN (région Pays de la Loire).

[1] Pour les non-initiés : "ñass" signifie élève ou ancien élève du Prytanée national militaire de La Flèche (argot scolaire) ; "Brutition" est le surnom désignant les élèves et anciens élèves du Prytanée national militaire ; et l'expression "Chic à" est le contraire de "à poil" qui s'emploie pour exprimer son enthousiaste approbation, tel que « Chic à Bahut » ("Bahut" étant le surnom donné à l'école).

### PATRIMOINE

# COMPAGNONS SUR INSTAGRAM

**L'Ordre de la Libération fait visiter son musée et découvrir l'histoire des Compagnons de façon virtuelle.**

À défaut de pouvoir accueillir les visiteurs au musée durant le confinement, l'Ordre de la Libération a décidé de venir à eux pour leur raconter les "Histoires des Compagnons", et ce directement sur son compte Instagram.

Ces histoires sont illustrées avec les archives du musée et accompagnées de quizz. C'est l'occasion pour les passionnés de découvrir ou de redécouvrir les actions des Résistants et des

Français libres. Retrouvez en "story permanente" la première histoire consacrée à la bataille de Bir-Hakeim. Pour visionner ces stories, il est nécessaire d'avoir un compte Instagram. N'hésitez pas à en créer un pour suivre l'Ordre sur ce réseau social : [t.ly/ukzN](https://t.ly/ukzN) L'Ordre de la Libération est également présent sur LinkedIn, Twitter et Facebook, et aussi via son site Internet : [ordredelaliberation.fr](http://ordredelaliberation.fr) ■



**LA FRÉQUENTATION** des lieux de mémoire atteint 15,2 millions d'entrées en 2019, dont 1,3 million de scolaires et 3,4 millions de visiteurs étrangers.

**LE SID**, service d'infrastructure de la défense : 6 600 collaborateurs, 27% du parc immobilier de l'État, 4 100 immeubles et 2,7 Mds de m<sup>2</sup> de terrain, 30,5 M de m<sup>2</sup> de surface bâtie active et 230 M € d'achat d'énergie.

**L'ARMÉE DE L'AIR** et de l'espace a reçu son 18<sup>e</sup> avion A 400M. Il est mis en œuvre au sein de la 61<sup>e</sup> escadre de transport sur la BA 123 d'Orléans-Bricy.

**LE PHÉNIX**, nouvel avion ravitailleur polyvalent A 330MRTT (multi rôle transport tanker) de l'armée de l'air et de l'espace a été déployé en mars dernier pour la première dans la bande sahélo-saharienne au profit de l'opération *Barkhane*.

**LE PATRIMOINE** du ministère des Armées c'est notamment : 2 millions de visiteurs dans les 15 musées du ministère par an, 800 000 pièces de collection, 200 expositions, colloques, conférences, concerts et activités diverses par an, et un million d'ouvrages conservés dans les bibliothèques du ministère.

**UN NOUVEAU MISSILE** air-sol destiné à répondre au besoin opérationnel des hélicoptères d'attaque Tigre va être produit par MBDA. Ce missile haut de trame (MHT) pourra atteindre une cible à plus de 8 km, de jour comme de nuit, y compris non visible du tireur, grâce un à système de guidage très performant.

## ACTUALITÉS

### CONSULTATION

# LA RÉSERVE AU RAPPORT

**La mission d'information sur les réserves, créée le 28 octobre 2020 par la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, a rendu ses conclusions le 19 mai 2021.**

**M**enée par les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi, la mission d'information sur les réserves pour laquelle l'UNOR, notamment, a été consultée, a présenté ses conclusions au mois de mai. Loin d'être consensuel, le rapport des deux députés met en avant les aspects positifs du schéma actuel des réserves (armées, police, gendarmerie), et il y en a... mais aussi les dysfonctionnements bien connus du terrain, moins reconnus par les autorités. L'audition et leur rapport des deux députés est à voir en vidéo ou à lire sur le site Internet de l'Assemblée nationale ([assemblee-nationale.fr](http://assemblee-nationale.fr)) ou à partir du site Internet de l'UNOR ([unor-reserves.fr](http://unor-reserves.fr)).

### PRÈS DE 10 000 RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Parallèlement à la mission d'information, la consultation citoyenne initiée par la mission d'information, sous la forme d'un questionnaire en ligne, a recueilli près de 10 000 réponses. Elle avait pour objectif de mesurer la perception que les non-réservistes ont des réserves, et devait permettre de mieux connaître le ressenti des réservistes. L'intégralité des réponses anonymisées sont publiées sur la plateforme open data de l'Assemblée nationale dans un format



© Assemblée nationale

ouvert et librement réutilisable. Au terme de 40 auditions et des milliers de réponses à la consultation citoyenne, les deux rapporteurs ont fait 53 propositions pour mieux communiquer sur les quelques 43 réserves (armées, gendarmerie, santé, pompiers, justice, éducation nationale, sécurité civile...) qui existent en France, mieux accompagner les réservistes dans leurs parcours, mieux les valoriser, etc., pour qu'ils exercent leurs missions dans les meilleures conditions possibles. Votre revue *Armée & Défense* reviendra en détails sur les conclusions de la mission d'information sur les réserves dans son prochain numéro. ■



### CYBERDÉFENSE

3 400 cyber-combattants dont 270 réservistes citoyens et opérationnels constituaient l'effectif de la cyberdéfense en 2020. Objectif 2025 : 4 500 cyber-combattants dont 465 réservistes.

## ACTUALITÉS

### ACTION SOCIALE

# PARTENARIAT ASUNOR - IGESA

**L'ASUNOR et l'IGESA ont décidé de formaliser les liens privilégiés qui les unissent et d'en fixer le cadre et les limites à travers une convention.**

**C**ette convention, signée le 16 mars 2021, a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre l'ASUNOR (Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve) et l'IGESA (Institution de gestion sociale des armées). Ce partenariat conduit à l'ouverture d'une partie des prestations de l'IGESA à l'ensemble des adhérents de l'ASUNOR, ainsi qu'à leurs familles.

L'IGESA est une institution très connue des militaires qu'ils soient en situation d'activité ou bien dans la réserve. Il nous a semblé tout à fait souhaitable que nos adhérents aient accès aux offres des catalogues de séjours de vacances et d'hôtellerie de l'IGESA et puissent bénéficier des conditions tarifaires



très attractives proposées. Les offres de l'IGESA seront diffusées auprès des présidents de régions de l'UNOR qui les relayeront auprès des présidents d'associations.

### PROCÉDURE À SUIVRE POUR S'Y INSCRIRE :

1/ Interroger l'IGESA sur son site Internet ([www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)) pour connaître et définir vos choix.

2/ Si accord de réservation par le service de réservations, contacter le secrétaire de l'ASUNOR par mail ([jygourvil@wanadoo.fr](mailto:jygourvil@wanadoo.fr)) en lui indiquant votre association d'appartenance. Il vous délivrera l'attestation vous permettant de bénéficier de ce partenariat. ■



# IGESA

© DR

### PARTENARIAT AVEC L'ADOSOM

Pour mémoire, une convention de partenariat entre l'ASUNOR et l'ADOSOM (Association pour l'administration des œuvres sociales d'Outre-Mer) a été signée le 2 septembre 2019. Elle propose des séjours en pension complète dans une belle résidence à Cannes (Alpes-Maritimes), disposant d'un parking, située à dix minutes de la Croisette et de l'Hôtel Martinez. Les tarifs du séjour sont très attractifs.

**Renseignements : 04 92 18 82 13 et sur [www.adosom.fr](http://www.adosom.fr)**

**LES JNR 2021**, Journées nationales des réservistes, se dérouleront du 9 octobre au 9 novembre 2021, avec pour thème cette année : « *La réserve : j'ose une citoyenneté engagée.* »

**7 000 MILITAIRES** français sont déployés de manière permanente dans la zone de défense française en Indopacifique. Ils sont organisés autour de cinq commandements zonaux.

### LE CHIEN LEUK DÉCORÉ

Leuk, un chien berger malinois du commando Kieffer a reçu à titre posthume en avril dernier la médaille Dickin « *Pour avoir fait preuve d'une bravoure et d'un dévouement exceptionnels envers son maître et son unité pendant l'opération en mai 2019.* »

Cette médaille de l'association *People's Dispensary for Sick Animals* (PDSA), instituée en 1943 au Royaume-Uni, est décernée à des animaux ayant fait preuve d'un courage et d'un sens du devoir sans faille. Sur un grand médaillon en bronze sont inscrits les mots *For Gallantry* (Pour la bravoure) et *We also Serve* (Nous servons aussi), le tout dans une couronne de laurier.

Né le 20 septembre 2013, Leuk avait rejoint la division K9 du commando Kieffer, l'une des sept unités de forces spéciales de la Marine nationale, en juillet 2015 où il a servi pendant quatre ans comme chien d'attaque et de détection d'explosifs. Il est mort le 2 mai 2019 lors d'une action de combat, tué par un ennemi.

**LA NATIONAL GUARD** (Garde nationale américaine) avait déjà effectué début mai quelques dix millions d'injections de vaccin contre la Covid selon le général Daniel Robert Hokanson, *chief of the National Guard Bureau*.

**LA RUSSIE** a annoncé en avril avoir aménagé en Arctique (Terre d'Alexandra, sur l'archipel François-Joseph) une piste d'atterrissage longue de 3,5 km. Celle-ci devrait pouvoir recevoir tous les types d'aéronefs, y compris les avions stratégiques.

**LA TASK FORCE 50** (permanence aéronavale de la coalition *Inherent Resolve* de lutte contre Daech) qui opère dans le Golfe est commandée depuis le 31 mars 2021 par la France. Dans le cadre de la mission *Clemenceau 21*, le groupe aéronaval articulé autour du PA *Charles-de-Gaulle*, est composé de la frégate multi-missions *Provence*, de la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul*, du bâtiment de commandement et de ravitaillement *Var* et de la frégate belge *Léopold 1<sup>er</sup>*.

**NIGER** : sur les 4 000 soldats de la force G5 Sahel, plus de 1 000 sont nigériens. Le Niger est aussi présent au sein de la MINUSMA (Mali) avec plus de 800 hommes.

**ESTONIE** : un détachement de l'armée de terre française, fort de 300 soldats, est déployé jusqu'en mars 2022 au camp militaire de Tapa, dans le cadre de la présence avancée renforcée (*enhanced Forward Presence - eFP*) mise en œuvre par l'OTAN dans les pays baltes en en Pologne.

## ACTUALITÉS INTERNATIONALES

### MAINTIEN DE LA PAIX

# LES FEMMES ET L'ONU

**Le nombre de femmes occupant des postes militaires élevés dans les opérations de la paix des Nations unies est en augmentation selon le site Internet de l'ONU. Elles sont néanmoins encore sous-représentées.**

**S**elon Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint et chef du Département des opérations de paix aux Nations unies, « 17,8% de femmes occupaient des postes d'experts militaires dans les missions et d'officiers d'état-major, et 5,4% de femmes militaires étaient déployées au niveau des contingents » au début de l'année 2021<sup>[1]</sup>. « Si de grands progrès ont été accomplis pour atteindre la parité entre les sexes au sein de nos composantes en uniforme, affirme Jean-Pierre Lacroix, les progrès restent lents, surtout pour les contingents. »

#### POURQUOI DES FEMMES ?

Pourquoi est-il important pour l'ONU d'avoir des femmes casques bleus ? Selon le site Internet des Nations unies, « plus des femmes dans les missions de maintien de la paix signifie un maintien de la paix plus efficace. »

Pour l'ONU, les femmes casques bleus auraient de atouts que n'ont pas forcément les hommes. L'organisation internationale assure en effet que les femmes en bleu « améliorent les performances globales du maintien de la paix, ont plus facilement

accès aux communautés, contribuent à la promotion des droits humains et à la protection des civils, et encouragent les femmes à participer de manière significative aux processus de paix et politiques. »

#### UN ACCÈS AUX POSTES LES PLUS ÉLEVÉS

« Accroître la participation pleine, égale et significative des femmes au sein du maintien de la paix des Nations unies est devenu l'une des principales priorités de mon département », déclare Monsieur Lacroix. Cependant, nous savons que les femmes doivent souvent travailler plus dur pour être officiellement reconnues, nommées et promues à des postes de direction. Nous devons donc redoubler d'efforts pour faire en sorte que cela soit rectifié, que les barrières soient brisées et que davantage de femmes puissent accéder aux postes les plus élevés », ajoute-t-il.

À ce jour en effet, seulement deux femmes « occupent les postes militaires les plus élevés dans nos douze missions sur le terrain. » signale Jean-Pierre Lacroix.

#### UNE LENTE PROGRESSION

En 1993, les femmes représentaient 1% du personnel en uniforme déployé par l'ONU. En 2019, sur environ 95 000 soldats de la paix, les femmes représentaient 4,7% de l'effectif militaire (5,4% en 2021) et 10,8% du personnel de police dans les missions de l'ONU du maintien de la paix. L'objectif pour 2028 est d'atteindre 15% de femmes servant dans les contingents militaires et 25% dans les rangs des observateurs militaires et des officiers d'état-major.



© ONU

**Le général de division Ingrid Margrethe Gjerde, actuel commandant de l'UNFICYP, a notamment commandé le contingent norvégien déployé en Afghanistan (2011-2012), dirigé l'Académie militaire de Norvège (2013-2016) et a été chef d'état-major et commandant adjoint de l'Armée norvégienne.**

Il s'agit d'une part du général de division Ingrid Margrethe Gjerde, norvégienne, qui succède à l'Australienne, le général de division Cheryl Pearce, au poste de commandant de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Il s'agit d'autre part du commandant adjoint de la force de la Mission des Nations unies au Sahara occidental (MINURSO).

#### LA COLLABORATION DE TOUS LES PAYS

Selon le site Internet de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix « a également jugé nécessaire pour son département d'être plus stratégique en matière de gestion des talents. »

Il faut selon lui « commencer par autonomiser les femmes actuellement en mission et leur poser des questions sur leurs expériences grâce à des enquêtes de sortie est une première étape que nous franchissons. Le suivi de leurs trajectoires professionnelles après leur déploiement nous permettra en outre de les considérer pour de futures formations et d'autres opportunités. »

Si l'ONU affirme donc sa volonté d'ouvrir plus aux femmes l'accès aux postes à responsabilité, Jean-Pierre Lacroix a rappelé que cela ne pourra pas se faire sans « la collaboration avec les pays contributeurs de troupes et de policiers. » Le chef du Département des opérations de paix « leur demande de reconnaître l'égalité des sexes, les femmes, la paix et la sécurité et la parité des sexes comme une priorité politique partagée et de continuer à allouer des ressources à cette cause. » ■

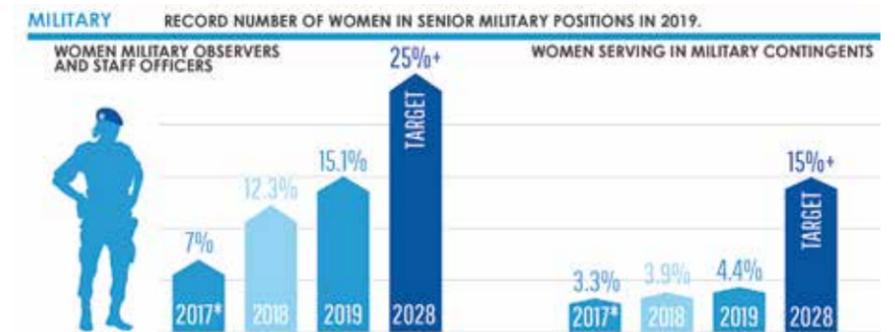
Sources : news.un.org ; international.gc.ca ; unwomen.org ; elsiefund.org



#### INITIATIVE ELSIE

En mars 2019, *The Elsie Initiative Fund for Uniformed Women in Peace Operations (EIF)*, le Fonds de l'Initiative Elsie\* a été lancé par ONU Femmes en collaboration avec le gouvernement du Canada, le plus important donateur et co-président de ce Fonds. Le Fonds de l'Initiative Elsie vise à accroître le pourcentage de femmes dans les fonctions militaires et policières nécessitant le port de l'uniforme. Pour soutenir le « déploiement durable et la participation significative » du personnel féminin en uniforme, le Fonds de l'Initiative Elsie fournit une aide aux pays contributeurs sous forme de financement de projet ou de primes aux unités fortement paritaires. Le Libéria, le Mexique, le Niger, le Sénégal et le Sierra Leone sont les cinq premiers bénéficiaires de ce soutien.

\* du nom de Elsie MacGill (1905-1980), pionnière des droits de la femme au Canada.



**Infographie : le personnel féminin en uniforme (arméedans les opérations de maintien de la paix. Les chiffres depuis 2017 et les objectifs à l'horizon 2028.**

**L'ALLEMAGNE** et la Pologne ont signé en mai un accord permettant aux forces aériennes des deux pays d'opérer dans l'espace aérien de l'autre dans le cadre de missions de police du ciel.

**EUROPE** : Les dépenses de défense de l'UE à 27 s'établissent à 168,5 Mds € en 2019, un chiffre en progression de +3,4% en euros courants par rapport à 2018.

#### « GO FOR BROKE »

Le service postal américain rend hommage aux anciens combattants japonais américains avec le timbre commémoratif « *Go For Broke : Japanese Americans Soldiers of World War II* » (Le tout pour le tout : soldats japonais américains de la Seconde Guerre mondiale). Les Américains d'origine japonaise de deuxième génération, également connus sous le nom de *nisei*, ont formé l'une des unités de combat américaines les plus distinguées de la Seconde Guerre mondiale, le 100<sup>th</sup> Infantry Battalion/442<sup>nd</sup> Regimental Combat Team, dont la devise était « *Go for Broke* » (Le tout pour le tout). Le timbre a été conçu par Antonio Alcalá. Il est basé sur une photographie d'un soldat de la 442<sup>nd</sup> prise en 1944 dans une gare ferroviaire en France.

RESSOURCES HUMAINES

# LES VOLONTAIRES DU SMA

**Le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes ultramarins, de 18 à 25 ans. Il fête en 2021 ses 60 ans d'existence.**

**D**ans une vidéo diffusée le 5 janvier 2021 à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Service militaire adapté, le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, a rappelé que le SMA « est un trait d'union entre une histoire républicaine ancienne, le service militaire tel qu'on pouvait le connaître la nation française jusqu'en 1995, et en même temps une adaptation bien originale (...) entre la jeunesse de chaque territoire et le monde économique ». Rattaché en effet à la direction générale des Outre-mer du ministère des Outre-mer, le SMA « permet d'apporter une réponse ciblée à l'exclusion, au chômage, à la désocialisation et à l'illettrisme dans les Outre-mer », explique-t-on à ce ministère. Il s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, tous volontaires.

## DE 1961 À 1995

La première unité du service militaire adapté est créée aux Antilles-Guyane en 1961 (Régiment mixte des Antilles-Guyane - RMAG), à titre expérimental pour une



vingtaine d'années, à l'initiative du Premier ministre Michel Debré, sur proposition du général de brigade Jean Némo<sup>[1]</sup>. Après la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane en 1961, le SMA est déployé à l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer au fil des années : La Réunion (1965), Nouvelle-Calédonie (1986), Mayotte (1988) et IPolynésie française (1989). Enfin, un détachement est créé en 1995 à Périgueux, en Dordogne. Il s'agit du Centre de formation du service militaire adapté (CFSMA) qui est la seule unité du SMA en Métropole. Ce détachement a pour mission d'accompagner les volontaires stagiaires du SMA « en poursuite de formation en métropole, concrétisée par l'obtention d'un titre professionnel de niveau V reconnu par l'État ». Il assure la formation pédagogique des engagés volontaires du SMA (EV SMA) ap-

pelés à occuper les fonctions de formateurs métiers au sein des sept régiments des Outre-mer. Enfin, il forme les cadres désignés pour servir au SMA, du chef de section au chef de corps.

## SEPT RÉGIMENTS RATTACHÉS AUX TDM

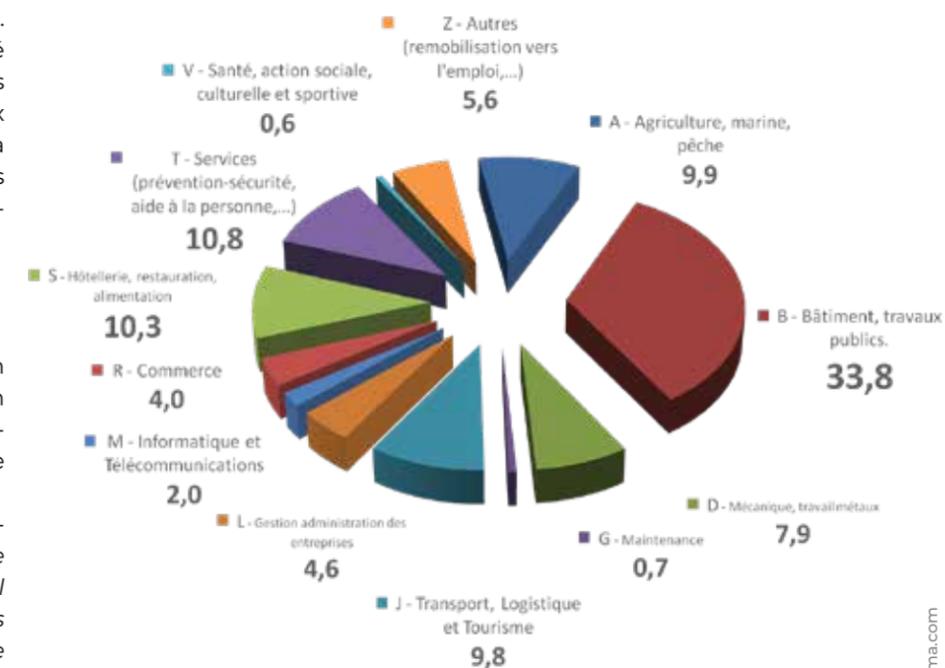
Fort de son succès depuis son lancement, le SMA n'est pas suspendu en 1996 comme le service militaire, « au vu de sa bonne prise en charge de la jeunesse en difficulté ». Mieux, il se fixe en 2009 l'objectif de doubler le nombre de ses volontaires. La cible est atteinte en 2017 avec 6 000 jeunes accueillis au sein des sept régiments: Régiment du service militaire adapté de la Nouvelle-Calédonie (RSMA-NC), de Polynésie française (RSMA-PF), de Mayotte (RSMA-My), de La Réunion (RSMA-R), de la Guyane (RSMA-Gy), de Martinique (RSMA-Mq) et de Guadeloupe (RSMA-Ga). Car il s'agit bien de régiments, de sept unités militaires ayant pour mission

première la formation professionnelle. En effet, si le service militaire adapté relève du ministère de l'Outre-Mer, les unités sont quant à elles rattachées aux troupes de marine (TDM) et donc à la Défense. Dans les faits, le SMA est mis à la disposition du ministère des Outre-mer par le ministère des Armées.

## UNE CINQUANTAINE DE MÉTIERS

Annuellement, le SMA recrute en moyenne 60% de non diplômés et environ 40% de jeunes illettrés selon la catégorisation de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

« Le SMA propose, sous statut de volontaire dans les armées et dans un cadre militaire, un parcours socioprofessionnel destiné à renforcer l'employabilité des bénéficiaires. Il s'articule autour d'une remise à niveau dans les savoirs de base, d'une éducation citoyenne, d'une forma-



Implantation des sept régiments du SMA en Outre-mer et du CFSMA à Périgueux.

## LE SMA OU LE DISPOSITIF DE CONTRE-INSURRECTION

« Devenu une institution prospère et consensuelle », explique Sylvain Mary\*, le SMA puise ses origines dans un climat social très dégradé entre les Antilles et la métropole, révélé par un dramatique fait divers. Entre le 20 et le 22 décembre 1959, trois jeunes issus des quartiers pauvres de Fort-de-France (Martinique) sont tués par les forces de l'ordre au cours d'émeutes qui font suite à « un accident de la circulation impliquant un pied-noir installé depuis peu sur l'île », explique Sylvain Mary. Au-delà du malheureux fait divers, les émeutes mettent en lumière « une situation sociale explosive et la popularité des idées anticolonialistes au sein d'une jeunesse frappée par la crise du secteur sucrier et surtout tenue à l'écart du service militaire. »

## ADAPTÉ AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

En mai 1960, le Premier ministre Michel Debré charge alors le général de brigade Jean Némo qui vient de prendre le commandement interarmées des Antilles-Guyane, « d'inventer

une formule d'incorporation sous la forme d'un service civique organisé par l'armée ». Rendu en novembre 1960, le rapport du général Némo ne s'oriente cependant pas vers un service civique car il prive de fait les Antillais et Guyanais d'une formation militaire comme en reçoit la jeunesse métropolitaine. « Le système d'incorporation recommandé devait demeurer de type militaire, c'est-à-dire incluant une instruction au maniement des armes, mais il devait être adapté en même temps aux conditions économiques et sociales locales », écrit Sylvain Mary « La véritable originalité de ce dispositif de contre-insurrection à caractère préventif reposait avant tout sur une ambition sociale d'élévation du niveau de vie et d'amélioration des conditions matérielles des populations, envisagée comme un facteur de stabilité politique » ajoute l'auteur. « Pour le général Némo, le SMA devait ainsi favoriser l'avènement d'une classe moyenne aux Antilles. Cette tonalité sociale faisait écho à son parcours personnel. Issu d'un milieu modeste, l'armée avait constitué pour lui un vecteur d'ascension », rappelle encore Sylvain Mary.

[1] Saint-cyrien de la promotion "du Rif", auditeur de l'IHEDN (1956), Jean Némo a notamment effectué deux longs séjours en Indochine. Il est promu général de brigade en 1958.

\* La genèse du service militaire adapté à l'Outre-mer, par Sylvain Mary, éd. Vingtième Siècle. Revue d'histoire. © Presses de Sciences Po. 2016.



Implantation des sept régiments du SMA en Outre-mer et du CFSMA à Périgueux.

tion aux premiers secours et d'une préformation professionnelle », indique le rapport sénatorial sur le SMA publié en février 2019.

Une cinquantaine de métiers sont enseignés au SMA. Ces domaines professionnels s'articulent autour de : agriculture, marine, pêche, bâtiment, travaux publics, mécanique, travail métaux, maintenance, transport, logistique et tourisme, gestion administration des entreprises, informatique et télécommunications, administration publique, professions juridiques, armée et police, commerce, hôtellerie, restauration, alimentation, services aux particuliers et aux collectivités, santé, action sociale, culturelle et sportive.

Les spécialités diffèrent selon les régiments en fonction des besoins des bassins de recrutement locaux et métropolitain.

### DEUX CATÉGORIES DE VOLONTAIRES

Deux types de volontaires peuvent rejoindre le SMA :

► **Volontaire stagiaire** : quel que soit le cursus de formation, le stagiaire est formé puis évalué sur quatre domaines fondamentaux pour l'attribution du

certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI). Quelles sont les différentes formations ?

■ **la formation citoyenne** : 50 heures d'instruction civique et un contrôle continu d'un savoir-être comportemental pour obtenir une attestation de formation à la citoyenneté (AFC).

■ **la formation aux premiers secours** : 20 heures pour apprendre à prévenir et à secourir, validées par l'attestation de formation aux premiers secours (PSC 1).

■ **la formation scolaire** : 150 à 200 heures de remise à niveau scolaire pour consolider les connaissances de bases et obtenir le certificat de formation générale (CFG).

■ **la formation professionnelle** : 800 heures minimum pour apprendre un métier dans son savoir-faire technique et comportemental (respect des règles de sécurité et d'hygiène...) et décrocher l'attestation de formation professionnelle (AFP) sanctionnée par un jury de diplôme extérieur.

Plusieurs parcours existent en fonction du profil du volontaire. Il peut s'agir d'un cursus long (8, 10 ou 12 mois) si le volontaire ne possède aucun diplôme et s'il cumule des difficultés de tout ordre. Il peut s'agir d'un cursus court (6 ou 8 mois) si le volontaire est déjà titulaire d'un CAP ou d'un BEP, au chômage depuis au moins un an. Dans tous les cas, les volontaires

peuvent présenter le permis de conduire (B). Enfin le volontaire stagiaire perçoit une solde d'environ 340,50 € par mois, nourri et logé.

En 2018, près de 4 800 jeunes en difficulté ont été accueillis au SMA en tant que volontaires stagiaires. 82% d'entre eux ont été insérés soit dans l'emploi, soit en poursuite de formation qualifiante, notamment en privilégiant l'alternance et l'apprentissage.

Plus de sept sur dix sont insérés sur leur territoire à l'issue de leur parcours au SMA ; ils « répondent ainsi au besoin du marché de l'emploi local et participent à améliorer les compétences locales et à réduire les inégalités territoriales ».

► **Volontaire technicien** : ce contrat s'adresse aux jeunes qui disposent déjà d'un diplôme dans un domaine technique et qui sont « motivé pour encadrer des jeunes en formation », indique le site Internet du SMA. Ils occupent la fonction d'aide-moniteur et ils ont pour mission d'aider le formateur dans tous les travaux d'apprentissage. « Cette expérience unique [permet] de consolider [les] acquis tout en [se] formant à l'enseignement et au management. »

Le contrat proposé est de douze mois, renouvelable quatre fois. La solde elle, varie entre 900 à 1 600 € nets mensuels, selon le département ou le territoire d'affectation, le grade et l'ancienneté du volontaire. En 2018, environ 1 200 jeunes diplômés au chômage ont été recrutés en tant que volontaires techniciens.

### LES FORMATEURS

La mission du formateur (engagé volontaire du SMA) consiste à tenir le poste de chef de filière de formation professionnelle. Le formateur est placé sous les ordres d'un chef de section responsable du pôle de formation.

Il a notamment pour mission de participer à l'élaboration des référentiels de formation, à la mise en place des emplois du temps, à la conduite des séances de formation professionnelle, à l'insertion des volontaires stagiaires. En tant que militaire, le formateur assume aussi son rôle de gradé d'encadrement et participe à toutes les

activités militaires et sportives du régiment. La formation préalable dure six mois et se fait en deux périodes de onze semaines chacune. La première, à Fréjus, comporte la formation militaire initiale et la formation générale élémentaire destinée aux gradés d'encadrement. La seconde se déroule au CFSMA de Périgueux. Elle permet d'acquérir un complément de formation spécifique au SMA (pédagogie, relations aux entreprises et aux acteurs publics, insertion...).

La solde des formateurs dépend du territoire d'affectation, du grade, de la situation familiale et de la durée des services. La solde de base pour les six premiers mois, en métropole est de 1 350 € nets mensuels. La durée de service sous contrat pour un engagé volontaire du SMA peut atteindre 11 ans.

### UNE CAPACITÉ D'INTERVENTION

Si les régiments du SMA sont d'abord des unités de formation professionnelle, leurs capacités militaires leur donnent également la possibilité d'intervention, notamment en matière de secours aux populations.

Le SMA a participé, par exemple, aux opérations de démoustication dans le cadre de la lutte contre le chikungunya à La Réunion en 2006. Les SMA de Martinique et de Guadeloupe sont intervenus pendant six mois en Haïti après le séisme de 2010. C'est aussi le SMA de Martinique qui a contribué au nettoyage des algues Sargasses sur les plages de l'île en 2014 ou bien après le passage de l'ouragan Matthew en 2016. L'année précédente, le SMA de Polynésie française a été mis à contribution à la suite des intempéries survenues dans la vallée de Faaripo.

Les missions de ravitaillement, de déblaiement ou encore d'ouverture de voies routières à la suite des ouragans Irma et Maria dans les Antilles (automne 2017) ou encore pour la prévention sanitaire liée à la dengue à La Réunion (été 2018) ont permis de mettre en pratique et en valeur le savoir-faire des volontaires, tous détenteurs du certificat sauveteur secouriste au travail (CSST). Au total, plus de 800 volon-

naires du SMA et cadres ont été mobilisés sur ces missions.

Enfin, plus récemment, c'est dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de l'opération Résilience, que les SMA ont mis en œuvre leurs capacités permanente « d'intervention dans le cadre de plans d'urgence et de secours, en renfort des forces armées et civiles ».

### OBJECTIF 2025

L'objectif "SMA 6 000" ayant été atteint, un nouvel horizon a été défini par la ministre des Outre-mer en février 2018, dénommé "SMA 2025". Celui « vise à investir pour une employabilité durable au service des jeunes et des entreprises des outre-mer. » Pour atteindre cet objectif, le projet "SMA 2025" vise la mise en œuvre des dix projets parmi lesquels on retiendra notamment :

■ développer le rôle de "sas" de préparation à l'alternance du SMA et favoriser l'intégration directement en deuxième année des jeunes ayant acquis le niveau de compétences nécessaire ;

■ lancer le programme "SMA inter Outre-mer" visant à développer la mobilité inter-outre-mer des volontaires ;

■ inscrire le SMA dans une dynamique de formation qualifiante (certification et titre professionnels) susceptible d'améliorer durablement l'accès des jeunes à l'emploi ;

■ expérimenter un dispositif de "cadets citoyens" à Mayotte et en Guyane au profit d'un public mineur français ou étrangers en cours d'acquisition de la nationalité française.

### LE SMA AU 14 JUILLET

En point d'orgue de cette année anniversaire, un détachement des jeunes ultramarins des différents SMA défilera sur les Champs-Élysées, le 14 Juillet. En marge, les Parisiens pourront aussi découvrir l'exposition "HistoireS du SMA" dans les douves des Invalides. Elle dresse une série de vingt-deux portraits de jeunes issus des sept RSMA. ■



Sources : le-sma.com ; outre-mer.gouv.fr ;

Sénat ; Science Po.

RÉFLEXIONS

# LA POLICE ET LA POPULATION

Les Jeunes IHEDN viennent de publier leur rapport "Lien Forces de l'ordre – Nation" qui met en avant 78 propositions pour renforcer la confiance entre la police et la population.

Les Jeunes IHEDN, « première association générationnelle sur les questions de défense, de sécurité et d'engagement », a publié en avril son rapport "Lien Forces de l'ordre – Nation".

Durant trois mois, la task force "Renforcer le lien Forces de l'ordre – Nation" des Jeunes IHEDN a réuni 26 membres de l'association. Ces jeunes professionnels et étudiants se sont attachés à partager leurs réflexions à travers des ateliers de réflexions, des tables rondes et des auditions d'experts, autour de quatre questions majeures :

- Qu'attendent les citoyens des forces de l'ordre ?
- Qu'attendent les forces de l'ordre des citoyens ?
- Quel lien forces de l'ordre–nation demain ?
- Comment revaloriser le respect de l'autorité publique ?

## 29 AMBITIONS, 78 PROPOSITIONS

Cette étude poussée, menée par les Jeunes IHEDN a fait émerger 29 ambitions déclinées en 78 propositions

concrètes, avec un regard jeune et engagé pour renforcer la confiance et solidifier les rapports entre la population et les forces qui la protègent.

Au nombre de ces 78 propositions, on relèvera notamment la proposition n° 28 au sein du chapitre ayant pour titre « Une institution ouverte à la population » déclinée dans le cadre de l'ambition n° 10 : « Être proche de la population en permettant au citoyen de faire l'expérience des forces de l'ordre ».

Pour Les Jeunes IHEDN, « l'Institution doit favoriser une plus grande écoute de la population, et cet appui social constitue l'une de ses demandes. (...) Si nous souhaitons gagner en proximité, disent encore les Jeunes IHEDN, il est indispensable d'améliorer la connaissance des forces de sécurité intérieure et la rendre plus accessible. »

■ **Proposition n° 28 :** « Développer la réserve civile et opérationnelle de la police nationale en s'inspirant du modèle de la Gendarmerie nationale et en l'adaptant.



LES JEUNES IHEDN

© Les Jeunes IHEDN

La réserve de la police nationale s'est très peu déployée comparativement à celle de la Gendarmerie. Pourtant, son déploiement contribuerait à renforcer le lien police-population en permettant à des citoyens d'exercer des missions au sein de la Police nationale.

L'annonce d'une Réserve opérationnelle de 30 000 citoyens par le ministre de l'Intérieur est une excellente nouvelle qui va en ce sens. Elle ne doit cependant pas s'envisager sans renforcer les moyens des forces « d'active » de la sécurité intérieure, ne doit pas être une coquille vide et doit être accompagnée par une véritable cellule de gestion des réservistes comme nous l'expliquerons dans la task force à venir sur les Réserves. ■



Source : Les Jeunes IHEDN.

DÉONTOLOGIE

# EXPRESSION ET OBLIGATION DE RÉSERVE

Deux tribunes signées par des militaires, dont des officiers généraux, ont récemment défrayés la chronique. Les auteurs et signataires se seraient engagés sur un terrain politique, selon leurs autorités de tutelle, en évoquant le spectre d'une guerre civile et en ne respectant pas l'obligation de réserve inhérente à leur statut de militaire.

En l'espace de quelques jours, le site Internet d'un magazine français a publié deux tribunes signées par des militaires\*. La première était notamment soutenue par vingt généraux à la retraite ou en deuxième section. La deuxième était le fruit de militaires en situation d'activité selon son diffuseur. Au-delà du contenu même de ces tribunes, il apparaît intéressant d'élargir la réflexion pour mieux identifier le point sur lequel leurs auteurs semblent, à l'heure où nous écrivons ces lignes, pouvoir être mis en cause et éventuellement condamnés : l'obligation de réserve et plus largement la liberté d'expression des militaires.

Notre propos ne consiste pas à porter un jugement ou un commentaire sur le bien-fondé – ou pas – de telles tribunes, sur le fait politique – ou pas – des propos tenus, ou bien encore sur les conséquences à assumer par untel.

Notre propos consiste, à partir des éléments qui ont défrayés l'actualité et les états-majors militaires et politiques, à tenter de mieux comprendre le statut particulier du militaire ainsi que les droits et devoirs qui lui incombent en matière de liberté d'expression. Des droits et devoirs qui concernent tous les militaires, qu'ils soient en activité ou de réserve. ■



\* Valeurs Actuelles : « Lettre ouverte à nos gouvernants » (21 avril) et « Signez la nouvelle tribune des militaires » (9 mai).

Sources du dossier : [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr), [senat.fr](http://senat.fr), [place-armes.fr](http://place-armes.fr), [valeursactuelles.com](http://valeursactuelles.com) ; [libertescherries.blogspot.com](http://libertescherries.blogspot.com) ; [inflexions.net](http://inflexions.net) ; [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr) ; [mdmh-avocats.fr](http://mdmh-avocats.fr) ; [droitdesmilitaires.fr](http://droitdesmilitaires.fr)

# L'AFFAIRE DES TRIBUNES

**L'encre a beaucoup coulé et les esprits se sont depuis calmés. La publication dans la presse de deux tribunes signées par des militaires reste néanmoins un événement plutôt rare. Rappel des faits...**

Le 14 avril dernier, le site Internet Place d'Armes, tenu par Jean-Pierre Fabre-Bernadac, ancien capitaine de gendarmerie, publie une « Lettre ouverte à nos gouvernants ». Cette "lettre" est signée par un millier de militaires dont une centaine de hauts-gradés, dix-neuf généraux en deuxième section (2S) et un général à la retraite<sup>[1]</sup>. Demeuré plus ou moins dans l'anonymat pendant quelques jours, ce pamphlet s'adressant au président de la République, aux membres du Gouvernement et aux parlementaires, connaît la popularité quelques temps plus tard lorsqu'il est publié le 21 avril sur le site Internet de la revue *Valeurs Actuelles*.

## LE BAFOUEMENT DE L'OBLIGATION DE RÉSERVE ?

L'auteur et les signataires de la "lettre" dénoncent « un délitement qui frappe notre patrie ». Cela pourrait provoquer « au final une explosion et l'intervention de nos camarades d'active dans une mission périlleuse de protection de nos valeurs civilisationnelles et de sauvegarde de nos compatriotes sur le territoire national », écrit l'ancien gendarme.



Extrait de « Lettre ouverte à nos gouvernants » publiée sur le site Internet Place d'Armes, le 13 avril 2021.

« Notre obligation de réserve est souvent mal comprise : si elle limite effectivement la liberté d'expression, elle préserve absolument la liberté d'opinion. Chaque militaire est libre de penser ce qu'il veut, mais il lui appartient de distinguer sans ambiguïté ce qui ressort de sa responsabilité de citoyen de ce qui ressort de sa responsabilité de militaire. »

[Général d'armée François Lecointre – CEMA – mai 2021]



© Ministère des Armées

Le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées.

Certains lecteurs y voient l'appel à un coup d'État, d'autres le constat que l'État devra peut-être un jour faire appel à l'armée pour maintenir la paix et rétablir l'ordre sur le territoire national.

Au-delà de cette double interprétation possible des mots, les autorités politiques et militaires y voient aussi le bafouement de l'obligation de réserve dont aurait dû faire preuve une partie des militaires signataires. Car hormis ceux à la retraite qui sont dégagés de toute obligation, les autres signataires qu'ils soient en activité ou en deuxième section, auraient en effet commis une faute.

Pour ce manquement, la ministre des Armées qui considère que cette nouvelle tribune « relève d'une grossière machination politique », exige des sanctions. « Je souhaite que leur mise à la retraite

d'office soit décidée, indique quant à lui le CEMA. C'est une procédure exceptionnelle, que nous lançons immédiatement à la demande de la ministre des Armées. »

## LA DEUXIÈME TRIBUNE

Nouvelle étape, le 9 mai. Le site Internet de la revue *Valeurs Actuelles* publie en exclusivité un deuxième pamphlet intitulé « Signez la nouvelle tribune des militaires ». Cette fois, des militaires d'active en seraient les auteurs et notifient leur plein accord avec la lettre ouverte précédente : « nos aînés ont raison sur le fond de leur texte, dans sa totalité ». Afin de clarifier la double interprétation possible des propos tenus par les « aînés » (ndlr : les généraux 2S et les militaires retraités), les signataires précisent que la violence qui pourrait voir

## UNE PROVOCATION À LA DÉSOBÉISSANCE ?

Estimant que ce texte présentait une « provocation à la désobéissance de militaires », des parlementaires du parti La France insoumise ont demandé au procureur de la République d'engager des poursuites contre l'auteur et les diffuseurs de la "lettre ouverte".

Les élus de LFI appuient leur demande sur l'Article 413-3 du Code pénal ("atteintes à la sécurité des forces armées et aux zones protégées intéressant la défense nationale") : *Le fait, en vue de nuire à la défense nationale, de provoquer à la désobéissance par quelque moyen que ce soit des militaires ou des assujettis affectés à toute forme du service national est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.*

*Lorsque la provocation est commise par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.*

## CLASSÉ SANS SUITE

Selon le site Internet Place d'Armes, le procureur de la République a classé cette action sans suite car, « ce texte ne recèle en effet pas en lui-même de provocations à commettre des infractions pas plus qu'il ne contient d'appel à la haine, à la discrimination ou à la violence. (...) Le crime de provocation à des rassemblements d'insurgés et le délit de provocation à la désobéissance des militaires ou des assujettis à toute forme du service national, prévus par le Code pénal, ne paraissent pas davantage pouvoir trouver à s'appliquer aux développements figurant dans cette tribune. »

[1] Après avoir clôturé sont appel à signature, le site Internet Place d'Armes écrit avoir enregistré « plus de 27 000 signatures d'anciens militaires dont une soixantaine de généraux et 70 000 soutiens civils. »

[2] Chiffres relevés à la date 20 mai : 298 980 signatures et 2 581 136 visiteurs uniques (données certifiées par Google analytics).

le jour « dans nos villes et villages » ne viendrait pas « d'un "pronunciamento militaire" (ndlr : renversement d'un gouvernement par l'armée) mais d'une insurrection civile » et que « si une guerre civile éclate, l'armée maintiendra l'ordre sur son propre sol, parce qu'on le lui demandera. »

Cette fois, afin d'éviter les sanctions pour ne pas avoir respecté l'obligation de réserve, la tribune est anonyme mais le site Internet garantit qu'elle émane bien de militaires en activité.

Le site met aussi en place un compteur de vues et de signatures qui s'emballe heures après heures, jours après jours<sup>[2]</sup>. Les signataires ne sont plus seulement des militaires – quel que soit leur statut – mais également des citoyens civils.

Les mises au point de la ministre des Armées (MINARM) et du chef d'état-major des armées (CEMA) ne se font pas attendre.

#### LES RAPPELS À L'ORDRE

Le 10 mai, le CEMA, le général d'armée François Lecointre, écrit : « Depuis plusieurs semaines, à l'occasion de tribunes

publiées sur internet ou d'interventions dans les médias, l'obligation de réserve qui s'impose à tout militaire a été largement transgressées.

Des prises de positions éminemment politiques ont été attribuées à des militaires tenus à cette obligation, quant elles n'ont pas été revendiquées par ces derniers. »

Le CEMA précise encore : « Notre obligation de réserve est souvent mal comprise : si elle limite effectivement la liberté d'expression, elle préserve absolument la liberté d'opinion. Chaque militaire est libre de penser ce qu'il veut, mais il lui appartient de distinguer sans ambiguïté ce qui ressort de sa responsabilité de citoyen de ce qui ressort de sa responsabilité de militaire.

L'obligation de réserve garantit la neutralité politique, ciment de la crédibilité des armées vis-à-vis des Français. C'est cette neutralité qui permet l'engagement sans réserve et sans arrière-pensées des militaires au profit de chacun de leurs compatriotes. »

Ne décidant pas cette fois de sanctions, le CEMA engage les signataires de cette



Florence Parly, ministre des Armées.

« revendication politique incompatible avec l'état militaire et ses obligations » à prendre la mesure de leurs dogmes et « de quitter l'institution pour pouvoir rendre public en toute liberté ses idées et convictions. » ■

© Ministère des Armées

# LE STATUT DU MILITAIRE

Le Code de la défense installe en quelques lignes le statut particulier auquel est soumis le militaire, et le concept d'obligation de réserve induit.

**A**vant de disserter autour de l'obligation de réserve, il convient d'abord d'évoquer le statut du militaire.

Car si les militaires sont des agents de l'État, et à ce titre « sont soumis au devoir de réserve » et doivent « faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale »<sup>[1]</sup> de leurs opinions personnelles, ils ne sont pas pour autant fonctionnaires.

Les militaires bénéficient d'un statut à part, instauré par la loi du 13 juillet 1972, qui leur confère des droits et des obligations spécifiques rappelés par le Code de la défense. Ce statut à part s'appelle l'état militaire.

**Art. L.4111-1** – « L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. »

**Art. L.4122-3** – « Le militaire est soumis aux obligations qu'exige l'état militaire conformément au deuxième alinéa de l'article L.4111-1. Il exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. »



Insigne de béret de la justice militaire.

#### CERTAINS DROITS INTERDITS OU RESTREINTS

**Art. L.4121-1** – « Les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois, l'exercice de certains d'entre eux est soit interdit, soit restreint » (...).

Il s'agit par exemple de "l'exercice du droit de grève [qui] est incompatible avec l'état militaire" (Art. L.4121-4) ou bien encore de "l'interdiction faite aux militaires de la gendarmerie en activité de service d'exercer les fonctions de juré ».

**Art. L.4121-2** – « Les opinions ou croyances, notamment philosophiques, religieuses ou politiques, sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la

réserve exigée par l'état militaire. Cette règle s'applique à tous les moyens d'expression. » (...)

Si ces quelques lignes dressent le contour du cadre légal, le cœur de celui-ci, c'est-à-dire « la réserve exigée par l'état militaire » n'est pas pour certains clairement décrit. En un mot : qu'est-ce que le législateur entend par « la réserve » ? C'est sans doute ce questionnement qui prête parfois à confusion, à discussion, voire à interprétation, tant au sein des armées que dans l'opinion public.

Pour y répondre, il suffit de se reporter à l'Article L.4111-1 du Code de la défense qui mentionne notamment que l'état militaire exige « loyalisme et neutralité ». Deux aspects qui, selon les autorités politiques et militaires, auraient été violés par les militaires signataires des deux tribunes publiées dans les médias, les soumettant ainsi à de possibles sanctions.

C'est d'ailleurs pour « manquement au devoir de réserve et de loyauté [qui] justifie la radiation d'un général même placé en deuxième section » selon la décision du Conseil d'État (2017) que le général Christian Piquemal avait vu son recours rejeté après avoir été radié des cadres de l'armée en 2016<sup>[2]</sup>.

Interrogée sur la radio France Info le 27 avril, Me Élodie Maumont, avocate associée et fondatrice du cabinet MDMH Avocats, experte du droit pénal militaire,

## LE POIDS DES MOTS, L'IMPACT DES PROPOS

Plusieurs enquêtes d'opinion ont été commandées à la suite de la publication des tribunes. *Le Journal du dimanche* a ainsi publié le 13 mai les résultats du sondage commandé à l'Ifop. Celui-ci indique que 60% des Français ne sont pas favorables à des sanctions à l'encontre des militaires signataires de pétitions ou de tribunes.

L'enquête d'Harris Interactive réalisée pour LCI publiée fin avril<sup>[1]</sup> révèle que :

- 58 % des personnes interrogées soutiennent les militaires ayant signé la tribune ;
- 36% pensent que l'armée doit sanctionner les militaires qui ne sont pas à la retraite ;
- 26% pensent que l'armée doit sanctionner les militaires qui sont à la retraite.

Enfin, 49% des sondés considèrent que l'armée devrait intervenir sans qu'on ne lui en donne l'ordre afin de garantir l'ordre et la sécurité en France, autrement dit sans que le Gouvernement ne la sollicite.

#### LE SONDAGE DE L'UNOR

Le site de l'UNOR (unor-reserves.fr) proposait aux internautes, du 4 mai au 4 juin, de répondre à la question suivante : « Pensez-vous que les généraux en 2<sup>e</sup> section devraient avoir le droit d'exprimer librement leurs opinions dans les médias par exemple (hormis pour y dévoiler des informations classifiées) ? »

■ **44% des participants** à ce sondage ont répondu : « Oui, car lorsqu'on ne porte pas ou plus l'uniforme, on doit pouvoir s'exprimer librement comme n'importe quel autre citoyen français. »

■ **31% ont répondu** : « Oui car d'autres fonctionnaires pourtant soumis au même devoir de réserve, s'expriment tous les jours sans être inquiétés par leur ministère de tutelle. »

■ **18% ont répondu** : « Non car, même à la retraite ou 2S, un général est toujours perçu comme tel et doit donc maintenir ce devoir de réserve. »

■ **7% ont répondu** : « Non, car quel que soit son statut (retraité, réserviste, honoraire, 2S), on doit respecter un devoir de réserve jusqu'à la fin de ses jours. »

[1] Enquête réalisée en ligne le 28 avril 2021 sur un échantillon de 1 613 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



© Avjaska/commons.wikimedia.org

considère que dans le cas des militaires en activité, il est « *clairement contraire au statut du militaire de s'exprimer sur un problème politique.* » Elle ajoute que si « *la sanction disciplinaire peut toujours être discutée* », il lui apparaît « *difficile de défendre qu'il n'y a pas eu manquement aux obligations militaires.* ».

### LES SANCTIONS PRÉVUES

« *Ces officiers généraux (ndlr : les généraux en 2<sup>e</sup> section) vont passer chacun devant un conseil supérieur militaire. Au terme de cette procédure, c'est le président de la République qui signe un décret de radiation* », a indiqué le CEMA à la suite de la première tribune.

En application de l'Article L.4139-14 du code de la défense, « *la cessation de l'état militaire intervient d'office* » dans neuf cas clairement précisés : reconversion, réforme

définitive, résiliation du contrat, titularisation dans la fonction publique, etc. Le troisième de ces neuf cas indique que la cessation de l'état militaire peut être générée « *par mesure disciplinaire dans le cas où elle entraîne la radiation des cadres ou la résiliation du contrat* ». C'est précisément ce troisième cas qui concerne les généraux 2S et les militaires en activité signataires des tribunes.

En ce qui concerne les autres signataires qui seraient en situation d'activité, le chef d'état-major des armées a déclaré : « *On est en train d'étudier avec les chefs d'état-major des trois armées les cas des 18 personnes concernées [ndlr : dont quatre officiers selon le CEMA] et le niveau de sanction à appliquer* ».

Le général François Lecointre a indiqué que son « *intention est qu'elles soient plus fortes pour les plus gradés et moins*

*fortes pour les moins gradés* ». Le CEMA considère en outre « *que plus les responsabilités sont élevées, plus l'obligation de neutralité et d'exemplarité est forte.* ».

### L'ÉCHELLE DES SANCTIONS

« *Les sanctions disciplinaires applicables aux militaires sont réparties en trois groupes* » précise l'Article L.4137-2 du code de la défense :

■ **sanctions du premier groupe** : avertissement, consigne, réprimande, blâme, arrêts ;

■ **sanctions du deuxième groupe** : exclusion temporaire de fonctions, abaissement temporaire d'échelon, radiation du tableau d'avancement ;

■ **sanctions du troisième groupe** : retrait d'emploi, défini par les dispositions de l'article L.4138-15 et radiation des cadres ou la résiliation du contrat.

En cas de sanction, doivent être consultés (Article L.4137-3) :

■ **un conseil d'examen des faits professionnels** avant le prononcé du retrait d'une qualification professionnelle prévu au 2<sup>o</sup> de l'article L.4137-1 ;

■ **un conseil de discipline** avant toute sanction disciplinaire du deuxième groupe ;

■ **un conseil d'enquête** avant toute sanction disciplinaire du troisième groupe.

Ces conseils sont composés d'au moins un militaire du même grade et de la même armée ou formation rattachée que le militaire déféré devant eux et de militaires d'un grade supérieur. Ils sont présidés par l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé.

### LE MILITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ

Il est établi que des militaires en situation d'activité, à la retraite ou en deuxième



© Madelgarius/Creative Commons

section ont pris la parole publiquement, dans les médias, pour dresser le constat d'une société qu'ils considèrent en danger. Il est établi selon les autorités politiques et militaires que ces prises de parole se sont faites sous leur propre responsabilité en enfreignant le Code de la défense et plus particulièrement l'obligation de réserve à laquelle il sont soumis.

Il est enfin établi que ces militaires peuvent faire (ou vont faire) l'objet de sanctions à la demande de la ministre des Armées et du chef d'état-major des armées.

Cela étant posé, et dans une réflexion plus large que les simples constats et bilans des faits ou polémiques sur l'interprétation des propos tenus, cet épisode pose – et ce n'est pas la première fois – la question de la place du militaire dans la société, de son autonomie de parole et de l'intérêt de celle-ci tant pour l'Institution que la société en général.

### LE « SILENCE DES ESPRITS »

En janvier 2018, le CEMA avait publié une tribune<sup>[1]</sup> dans *Le Figaro* invitant « *les civils et les militaires à prendre la plume et à débattre. Un éveil des consciences rendu nécessaire par le nouvel environnement géostratégique* », pouvait-on lire en introduction aux libres propos du général Lecointre.

Sous le titre « *Oser écrire pour renouveler la pensée sur l'action militaire* », le chef d'état-major des armées écrivait que le « *traumatisme de la défaite-éclair de 1940* » et « *la fin de la guerre d'Algérie* » ont eu pour effet un « *silence des esprits* ».

Depuis, « *les questions se rapportant au fait guerrier et à son essence se sont retrouvées hors du champ de la réflexion et de l'étude, sans qu'en soient mesurées les conséquences de long terme.* »

Faisant le constat de militaires « *résignés à la pratique d'un mutisme* », le général Lecointre appelait à une écriture qui « *éveille la conscience* » car « *le métier des armes ne peut être exercé sans conscience ; pas plus, d'ailleurs, que le recours aux armées.* »

Et le CEMA d'ajouter : « *C'est la raison pour laquelle la réflexion autour du fait militaire nécessite que s'expriment des praticiens et des théoriciens venus de la société civile pour développer la réflexion sous toutes ses formes et dans toutes les dimensions.* »

### NOURRIR LE DÉBAT

« *Plutôt que de blâmer des retraités anxieux de faire état de leur inquiétude face à l'urgence sécuritaire du pays, ne faut-il pas encourager l'expression libre des militaires (le Céma l'avait d'ailleurs sollicitée clairement)<sup>[2]</sup> et nourrir le débat stratégique public ?* » écrit Jean Dufourcq, rédacteur en chef de *La Vigie*, dans une réflexion publiée au mois de mai dans la *Revue Défense N@tionale*<sup>[4]</sup>. Les récentes tribunes ont-elles été publiées dans un seul but stratégique-politique, comme on a pu le lire, ou bien les signataires (2S, à la retraite ou en activité) se sont-ils affranchis du « *silence des esprits* » pour nourrir le débat public ? Sans doute une question qui sera au cœur des auditions des militaires faisant l'objet de poursuites. ■



© Madelgarius/Creative Commons

### UN RISQUE DE SANCTIONS PÉNALES ?

Si beaucoup d'observateurs considèrent que les sanctions à l'encontre des généraux 2S et militaires en activité devraient se limiter à une radiation, les signataires en cause pourraient néanmoins également faire l'objet de sanctions pénales.

En effet, selon l'Article L.322-18 du Code de justice militaire, « *le fait pour tout militaire ou toute personne embarquée d'inciter, par quelque moyen que ce soit, un ou plusieurs militaires à commettre des actes contraires au devoir ou à la discipline est puni, en temps de paix, d'un emprisonnement de deux ans.*

*Si le coupable est d'un grade supérieur à celui des militaires qui ont été incités à commettre lesdits actes, il encourt un emprisonnement de cinq ans.*»

« *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.* »

[Art. 11. - Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – 1789]

[1] Extrait du site *Internet service-public.fr*

[2] En février 2016, le général (2S) Piquemal est interpellé à Calais par la police après avoir pris la parole lors d'une manifestation anti-migrants.

[3] Général François Lecointre : *Oser écrire pour renouveler la pensée sur l'action militaire* (*Le Figaro*, 17 janvier 2018).

[4] Article Foch à la rescousse : *discipline et initiative, la raie loyauté* par Jean Dufourcq, rédacteur en chef de *La Vigie*, publié sur le site *Internet de la Revue Défense N@tionale*.

# DES RÉSERVISTES SUR LA RÉSERVE

**Si l'obligation de réserve est clairement décrite et relativement simple à appliquer pour un militaire d'active, elle peut en revanche soulever des interrogations pour un réserviste**

**P**our mémoire l'Article L.4211-5 du Code de la défense indique : « *Ont la qualité de militaires les réservistes quand ils exercent une activité pour laquelle ils sont convoqués en vertu de leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité.* »



Illustration extraite du logo de la JNR.

## QUELLE LATITUDE DE LIBERTÉ ?

Cela signifie d'une part que « les réservistes opérationnels des forces armées réalisent leurs périodes de réserve sous statut militaire », rappelle le site Internet de la Garde nationale. Cela implique, d'autre part, que durant ces périodes et sous ce statut, les réservistes opérationnels sont soumis aux Articles L.4111-1, L.4121-1, L.4121-2, L.4122-3 du Code de la défense qui conditionnent le statut du militaire et son droit d'opinion et d'expression, au même titre que les militaires en situation d'activité.

Mais quelles sont les limites ou les contraintes de ce statut dans le cas précis de l'obligation de réserve lorsque le réserviste n'est pas en période d'activité sous ESR, autrement dit lorsque qu'il est un citoyen sans uniforme ?

Un réserviste opérationnel a-t-il le droit de s'exprimer librement sur n'importe quel sujet, y compris politique, dans les médias ou publiquement s'il ne fait pas état de son appartenance à la réserve militaires et qu'il n'est pas en période d'activité sous ESR ? Peut-il faire état de son statut de réserviste sur une liste électorale ou bien encore au sein d'une organisation militante (syndicat, ONG, association...) ? Aurait-il pu signer une tribune telles que celles publiées récemment dans les médias, en faisant état de son appartenance à la réserve militaire, sans risquer des sanctions de la part de l'Institution ?

Enfin, la mise en avant d'une appartenance à la réserve opérationnelle (citoyenne ou honoraire) peut-elle se faire librement, autre-

ment dit sans contrôle a priori de l'Institution lorsqu'un réserviste signe par exemple un ouvrage ou un article dans la presse civile ; ou bien encore lorsqu'il fait l'objet au sein d'un média civil d'une publication/diffusion concernant son activité dans la réserve ?

## « UN USAGE DIGNE DE LA QUALITÉ DE RÉSERVISTE »

Nulle directive concernant précisément les réservistes, notamment opérationnels, n'est clairement inscrite dans le Code de la défense pour répondre à ces questions.

Seule une consigne pourrait apporter un début de réponse, celle inscrite au point n° 5 dans la Charte de déontologie du réserviste militaire (Arrêté du 9/12/2019\*) et qui pourrait être considérée comme un complément aux articles du Code de la défense cités supra (notamment l'Article L.4111-1) : le réserviste « *doit faire de sa qualité de réserviste militaire un usage approprié, respectueux et digne, ne mettant en aucun cas le ministère des Armées en difficulté.* »

Reste à décrire à renfort d'exemples ce que l'Institution considère comme n'étant pas « *un usage approprié, respectueux et digne* » et ce qui pourrait la mettre « *en difficulté* » ! ■

© Minarm

\* Article 2 : « *La charte de déontologie du réserviste militaire est signée par les réservistes opérationnels et par les volontaires agréés de la réserve citoyenne de défense et de sécurité.* »

## NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

### -10%<sup>(1)</sup>

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

POUR LES ADHÉRENTS UNÉO

### -20%<sup>(2)</sup>

SUR VOTRE ASSURANCE  
AUTO, HABITATION,  
OU ACCIDENTS & FAMILLE

Retrouvez nos offres  
sur [gmf.fr/defense](http://gmf.fr/defense)

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'Armée. Réduction de 10% sur le montant de la 1<sup>ère</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTOPASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.  
(2) Réduction de 20% sur le montant de la 1<sup>ère</sup> année de cotisation d'un contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille, pour toute première souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 en tant qu'adhérent Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Réduction applicable uniquement sur le premier contrat souscrit, non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

SOUTIEN DES FORCES

# LES RÉSERVISTES DU SCA

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du SCA, voici un tour d'horizon de ce service qui emploie quelques 1 400 réservistes dans ses rangs.

Le Service du commissariat des armées (SCA), service d'administration générale des armées, vient de célébrer son 10<sup>e</sup> anniversaire (fondé le 1<sup>er</sup> janvier 2010). Fort d'un effectif de 24 425 hommes et femmes, le SCA dénombre dans ses rangs 12 328 militaires et 12 097 civils. Le SCA est le quatrième employeur de personnel militaire et compte 40% d'effectifs féminins.

Les compétences de ce personnel s'exercent dans plus d'une dizaine de métiers et filières : achats, finances, logistique, droit, audit, ressources humaines, contrôle de gestion, management des systèmes d'information, ingénierie biomédicale, restauration, hébergement et loisirs, administration générale, aide à la décision, management des programmes d'armement. Les commissaires des armées peuvent ainsi être amenés à exercer deux à trois spécialités différentes au cours de leur carrière.

## UN MOT POUR LES RÉSERVISTES

Le CRGHC Stéphane Piat, alors directeur central du SCA, a salué en décembre 2020 « l'engagement et le dévouement des 24 500



hommes et femmes, militaires et civils, qui soutiennent les forces, en tout temps et en tous lieux, sur les théâtres d'opérations comme sur le territoire national, quelles que soient les circonstances. » Le directeur central n'a pas oublié de citer le rôle des réservistes dans cet engagement : « Si la mission a été tenue, c'est à vous tous, militaires d'active et de réserve, personnels civils de tous statuts, que nous le devons. Vous constituez les maillons indissociables de cette formidable chaîne qui permet au SCA de servir au plus près des forces. »

Comme pour les autres armées, services et directions, l'ensemble des actions concernant les réserves du SCA sont coordonnées par un délégué aux réserves, en l'occurrence, le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe Gilles Cannel.

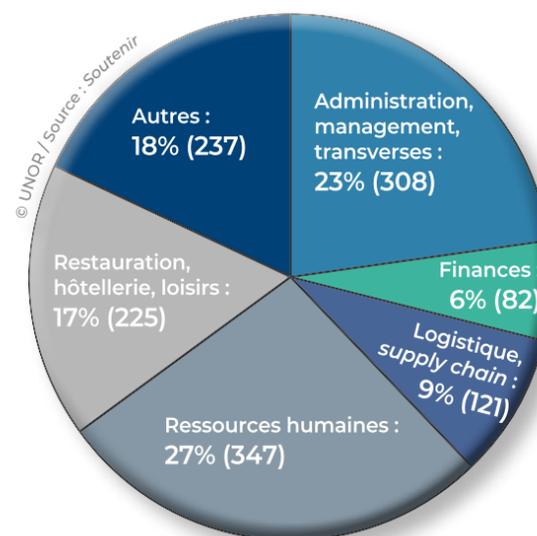
## 80% DANS LES GSBDD

Le SCA « est un service employeur et gestionnaire de réservistes » peut-on lire dans *Soutenir*, le magazine du commissariat des armées (n° 16, oct.-déc. 2020).

« La sous-direction "employeur" est chargée du suivi des réservistes employés par le SCA ; la division de gestion des corps étant quant à elle responsable de la gestion des commissaires et aumôniers<sup>[1]</sup> de réserve, employés par le SCA ou d'autres armées, directions et services. »

Les réservistes du SCA « servent à près de 80% dans les GSBdD<sup>[2]</sup> participant au soutien opérationnel des forces armées, précise encore la revue.

En fonction de leur expertise, ces réservistes sont également affectés dans les Plateformes commissariat (PFC), à l'Établissement logistique du commissariat des armées (ELoCA), dans les écoles de formation, ou bien encore en administration centrale. Certains d'entre



Domaine d'emploi des réservistes employés par le SCA.

eux sont également parfois déployés en OPEX « en fonction des besoins de l'EMO SCA », l'état-major opérationnel du service du commissariat des armées.

## 20% D'OFFICIERS

Pas moins 1 400 réservistes selon le magazine – 1 688 selon le site Internet du

ministère des Armées – servent au sein des établissements du SCA. Cet effectif se répartit pour 26% en militaires du rang, 54% en sous-officiers ou officiers mariniers et 20% en officiers (dont les commissaires). Selon la Garde nationale, « près de 500 commissaires de réserve travaillent au profit du Service du commissariat des armées, des armées et des formations rattachées. » Environ 30% de ces réservistes sont des femmes.

Les réservistes employés par le SCA proviennent des trois armées à hauteur de 44% pour l'armée de terre, 28% pour l'armée de l'air et de l'espace, 20% pour la Marine nationale, contre seulement 8% issus directement du SCA et qui occupent les fonctions de commissaires. ■

Source : *Soutenir*, le magazine du commissariat des armées n° 16 - oct.-déc. 2020 ; MINARM/SCA ; ANORSCA.

## UN NOUVEAU DCSCA

Par décision du Conseil des ministres du 24 mars 2021, le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe Philippe Jacob a été élevé au rang et appellation de commissaire général hors classe, et nommé directeur central du Service du commissariat des armées (DCSCA) à compter du 31 mars 2021. Il succède à ce poste au CRGHC Stéphane Piat qui avait été nommé en décembre 2016.

D'encrage Marine, le CRGHC Jacob a notamment été chef de la division "soutien" au commandement des opérations spéciales puis directeur de la formation humaine et militaire de l'École navale. En 2007, il est adjoint au chef de l'état-major particulier du président de la République, puis en 2013, chef du bureau "personnel - moral - formation" de l'EMA. Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, il avait été nommé chef du service ressources et systèmes d'information RH à la DRHMD.



Le commissaire général hors-classe Philippe Jacob, DCSCA.

## L'ANORSCA AU SERVICE DES RÉSERVISTES

Membre de l'UNOR, l'Association nationale des officiers de réserves du service du commissariat des armées (ANORSCA) a été fondée en 1892 sous le nom de Réunion Amicale des officiers du cadre auxiliaire du service de santé. Elle change de nom plus tard pour s'appeler Association nationale des officiers de réserve du corps technique et administratif du service de santé des armées (ANORCTASSA).

Elle prend enfin le nom d'ANORSCA le 1<sup>er</sup> janvier 2016, date à laquelle les officiers de réserve du CTASSA, dont le corps a été mis en extinction, ont été transférés dans le corps des commissaires des armées.

Aujourd'hui peuvent devenir membre de l'ANORSCA les officiers de réserve et les aspirants du corps des commissaires des armées (réserve opérationnelle, réserve citoyenne, honoraires) et les officiers de réserve honoraires ou citoyens ayant servi dans un corps mis en extinction dont les membres ont été intégrés au corps des commissaires des armées.

## CONTRIBUER

### À L'INSTRUCTION TECHNIQUE

Outre son rôle dans le lien armée-Nation, l'association actuellement présidée par le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe (R) Christian Saliceti, a notamment pour buts de :

- contribuer à l'instruction technique d'officier de réserve du SCA et à l'information générale d'officier de réserve par tous les moyens appropriés ;
- tenir au courant des modifications apportées aux lois, décrets et règlements qui régissent les armées et le SCA ;
- participer aux actions de recrutement ou de formation de réservistes, en liaison avec le SCA, les armées ou services dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés ;
- resserrer les liens de camaraderie et de solidarité qui unissent tous ses membres.

Site Internet de l'ANORSCA : <http://www.anorsca.fr>

[1] Selon la Garde nationale, il y a près de 80 aumôniers réservistes. Les aumôniers relèvent du CEMA pour leur emploi et du SCA pour leur administration et leur gestion.

[2] Le Groupement de soutien de base de Défense (GSBdD) est un organisme interarmées.

OPÉRATION RÉSILIENCE

# UN RÉSERVISTE AU CIC COVID-19

**Le lieutenant-colonel (R) Emmanuel a servi en juillet 2020 au centre interministériel de crise (CIC) activé dans le cadre de la pandémie liée à la Covid-19.**



Le lieutenant-colonel (R) Emmanuel est réserviste à la 4<sup>e</sup> brigade d'aérocombat depuis juillet 2019

Réserviste depuis plus de 25 ans, le lieutenant-colonel (R) Emmanuel a rejoint l'état-major tactique de réserve de la 4<sup>e</sup> brigade d'aérocombat (4<sup>e</sup> BAC) en juillet 2019. Il y occupe le poste d'officier synthèse au B35. Un an plus tard, il effectue une mission comme officier représentant des armées au centre interministériel de crise (CIC) à Paris. Cette structure a été activée en mars 2020, à la demande du président de la République et du Premier ministre, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

**Mon colonel, vous avez occupé en tant que réserviste un poste au centre interministériel de crise dans le cadre de l'opération Résilience. Présentez-nous le CIC.**

Ce centre se trouve physiquement au ministère de l'Intérieur, place Beauvau, à Paris. Il est directement placé sous les ordres du Premier ministre. Il s'agit d'un organisme de conseil pour les autorités civiles afin qu'elles puissent prendre les meilleures décisions pour la lutte contre la Covid-19.

Le CIC est composé de représentants des ministères qui travaillent en collaboration avec de hauts-fonctionnaires civils et de défense sous les ordres d'un directeur de crise, le préfet Denis Robin. Ils ont pour mission de produire des synthèses journalières sur la situation nationale et internationale liée à la pandémie.

Le CIC propose et conseille au Premier ministre et au président de la République différentes solutions qui seront prises dans le cadre des Conseils de sécurité et de défense nationale Covid-19 par exemple. Il met en œuvre les décisions prises en rédigeant les lois et décrets avant leurs promulgations.

**Parlez-nous du poste que vous avez tenu et de vos missions ?**

Ce fut une belle mission, difficile et exigeante dans un environnement politico-social nouveau, complexe et dégradé. J'étais le représentant et l'interface du ministère des Armées auprès des autorités de l'État représentées au CIC (directeur de crise, ministères, préfets...).

Ma mission consistait à coordonner pour la partie militaire l'action des cellules

"conduite", "anticipation" et "logistique" du CIC. Je représentais les différents acteurs du ministère des Armées mais j'étais aussi une sentinelle et un alerteur immédiat pour ces derniers.

Mes interlocuteurs militaires étaient la cellule Résilience du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), l'état-major des armées (EMA) et le cabinet de la ministre. Ils me transmettaient les différents éléments de réponse pour le CIC en fonction de ses demandes. Je suivais plus particulièrement les affaires en cours, en participant aux travaux et aux discussions du CIC, avant les arbitrages.

Une partie de mon travail était d'informer les autorités militaires des décisions qui allaient être prises au niveau national. Ma mission consistait à représenter les armées mais aussi à veiller à leurs intérêts afin de préserver leurs missions et capacités opérationnelles.

**Pouvez-vous nous donner un exemple ?**

Le CIC élabore des fiches en fonction de différentes demandes préfectorales pour des renforts essentiellement logistiques, sanitaires et sécuritaires. Je participais donc aussi au sein de la cellule "anticipation" à ces réflexions et à l'élaboration des fiches à destination des autorités civiles.

Si elles concernaient les armées, j'en informais la cellule Résilience du CPCO qui travaillait effectivement sur ces différentes demandes d'appui dans le cadre cette opération. J'en informais aussi directement le cabinet de la ministre qui travaillait avec le CPCO à l'élaboration d'une réponse commune en fonction des contraintes et des impératifs opérationnels des armées.

**Quels étaient les autres interlocuteurs du CIC avec qui vous avez travaillé ?**

J'ai travaillé essentiellement avec de hauts fonctionnaires civils, de défense, de la sécurité civile et du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Chaque ministère a des représentants au sein de ce centre dirigé par un directeur de crise qui reçoit ses ordres directement de Matignon ou de l'Élysée

**Pouvez-vous nous donner des exemples de dossiers que vous avez traités et comment la réponse s'est traduite sur le terrain ?**

Je suis arrivé au mois de juillet au moment où la Guyane était en pleine crise sanitaire. À la suite de différentes réunions et face à l'urgence d'apporter un soutien sanitaire, le Premier ministre a sollicité les armées via le CIC pour appuyer les moyens engagés.

Les armées ont envoyé en renfort un avion A400 M Mérope (module de réanimation pour les opérations) entièrement équipé dans le cadre de la Covid-19. Cet avion a transporté des malades de Guyane vers la Réunion et la Martinique.

Ce fut aussi par exemple l'engagement d'autres moyens, avec l'envoi d'une compagnie du service de santé des armées (SSA) qui a travaillé au sein des hôpitaux de Guyane.

**D'où émanaient les demandes ?**

Elles venaient essentiellement du préfet relayé par le commandant supérieur des forces armées (COMSUP). Avec la Guyane par exemple, nous avons eu une visioconférence tous les trois jours réunissant d'une part le directeur de crise du CIC, moi-même en tant que représentant des armées, un représentant du ministère des Solidarités et de la Santé, et un du ministère des Outre-mer et, d'autre part, le préfet et la directrice de l'agence régionale de santé (ARS) de Guyane. Ces derniers nous signalaient les difficultés liées à la crise et formulaient des demandes de renfort sanitaires.

Considérant la situation de crise réelle, les ministères ne pouvant pas assurer une réponse urgente et immédiate, ces demandes ont été donc transmises au ministère des Armées via son représentant, donc à moi. Dans cet exemple, j'en ai immédiatement informé

## CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE CRISE



Présentation du centre interministériel de crise (CIC).

le cabinet de la ministre et la cellule Résilience du CPCO qui ont répondu favorablement et les moyens ont été déployés en juillet en Guyane.

**Quelles étaient vos autres missions ?**

L'un des premiers déplacements du Premier ministre, en dehors de la métropole, a été en Guyane. À son arrivée, il a visité l'A400 M Mérope et a rendu visite au détachement du SSA. Le CIC a participé à l'organisation de ce voyage officiel (transport, visites, communication...) avec les Armées. J'ai aussi participé activement à la préparation des décrets liés à la Covid-19, et notamment à celui lié au port du masque dans le cadre du déconfinement. Cela fait partie du travail du CIC en liaison avec les autres ministères.

**En quoi cela a-t-il précisément consisté ?**

On m'a demandé comme représentant des armées si le port du masque était nécessaire au sein de l'institution militaire pour les civils. Cette demande concernait par exemple les journées d'appel à la préparation de la défense qui ont été suspendues depuis le mois de mars [ndlr : 2020]. Il était prévu qu'elles

reprennent en septembre ce qui fut effectivement le cas.

En conséquence, des milliers de jeunes vont côtoyer les militaires et pénétrer dans les locaux de la Défense. Doit-on leur faire porter un masque ou pas ? Ce décret ne concernait pas les militaires dont le port du masque est géré par le ministère des Armées.

Un autre exemple : celui du plan annuel de mutation (PAM). Le ministère des Armées a été largement impacté notamment au mois d'août [ndlr : 2020] puisque des militaires séjournaient en Outre-mer et dans des pays étrangers. En raison de la pandémie, de nombreux pays ont fermé leurs frontières aux ressortissants et résidents français.

Des DOM et des TOM ont aussi réglementé et durci les conditions d'entrée et de sortie des résidents.

Il s'agissait donc d'organiser les rotations aller et retour en voies aériennes militaires (VAM) mais aussi par voies aériennes civiles (VAC) pour nos militaires et leurs familles. Il s'agissait aussi d'organiser les quatorzaines et les dépistages sans risque de rupture de continuité opérationnelle.

**Quel est votre ressenti à l'issue de cette expérience ?**

Ce poste de représentant des armées au CIC nécessitait des qualités d'écoute,

de diplomatie et de proactivité. Il fallait aussi être bon communicant et posséder des connaissances de l'environnement militaro-socio-politique.

Ce fut vraiment très enrichissant parce qu'au cœur de l'action. Cette mission m'a permis de côtoyer des responsables politiques et militaires de haut niveau, de participer à des prises de décisions nationales et de protéger, à mon échelon, notre institution militaire. Cette mission m'a aussi permis de développer mes compétences au profit de mon activité professionnelle dans le civil. ■



Insigne de la 4<sup>e</sup> brigade d'aérocombat.



Le lieutenant-colonel (R) Emmanuel aux pieds d'un hélicoptère NH90 en dotation à la 4<sup>e</sup> BAC. Photo prise en septembre 2020 (d'où l'absence de masque) lors de l'exercice *Baccarat* à Varcès.



SOLIDARITÉ

SUR LE TERRAIN À LA VÉSUBIE

A la suite des dégâts considérables causés par la tempête Alex dans la Vallée de la Vésubie en octobre 2020, l'ANORGEND a répondu présente.

Du 30 septembre au 3 octobre 2020, le sud de la France a été frappée par la tempête Alex qui a causé des dommages sévères dans la Vallée de la Vésubie. En 24 heures, il est tombé 500,2 millimètres d'eau à Saint-Martin-Vésubie. Le village, comme toute la vallée, a été dévastée. Avec la violence des eaux, les locaux de service et certains logements de la brigade de gendarmerie ont cédé, emportés par le courant. Le commandant de brigade a même été porté disparu, avant d'être retrouvé sain et sauf quelques heures plus tard.

Afin de marquer sa solidarité envers les camarades d'active et de réserve touchés par cette catastrophe naturelle, la Fédération nationale des réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie nationale (ANORGEND) a mobilisé son réseau de partenaires. Elle a apporté une aide en matériel informatique au profit des familles des militaires de la gendarmerie et des habitants. En ma qualité de nouveau secrétaire général adjoint de l'ANORGEND, j'ai assuré la conduite de ce projet de cohésion et de solidarité.

UNE TRENTAINE D'ORDINATEURS

Le gendarme de réserve Éric, délégué départemental ANORGEND des Alpes-Maritimes, a fait le lien avec le nouveau commandant de brigade, l'adjudante-chef Anne-Julie. En effet, des réservistes renforcent quotidiennement les unités

d'active sur ce territoire sinistré afin d'assurer l'ordre public.

Ce don en matériel informatique était nécessaire pour les habitants afin de rester en contact avec leurs proches et pour les entreprises redémarrant leur activité.

La récupération d'une vingtaine d'unités centrales et d'une dizaine d'ordinateurs portables a été faite auprès d'une entreprise francilienne qui renouvelait son parc informatique.

Après avoir « blanchi » les PC, nous avons procédé à leur remise en état et à l'installation d'un système d'exploitation.

UN VILLAGE MEURTRI

Afin d'assurer la livraison du matériel reconditionné en Île-de-France dans la vallée de la Vésubie, l'ANORGEND a fait appel à l'un de ses plus fidèles partenaires, la société Schneider consumer group. Un grand merci aux dirigeants de cette entreprise qui ont accepté tout de suite de prendre à leur charge le transporteur.

Sur le terrain, le commandant de brigade a fait un travail remarquable de recensement des besoins de la population et a réussi à trouver des bénéficiaires : l'amicale des pompiers, des TPE-PME, des personnes âgées, etc.

Le 14 février 2021, je me suis rendu sur place pour assurer la distribution de ce matériel. Un accueil chaleureux m'a été réservé par les militaires de la brigade mais aussi par les réservistes assurant la surveillance de la zone sinistrée. J'ai été impressionné



Le major (R) Emmanuel Zammit aux côtés de l'adjutant-chef Anne-Julie, commandant la brigade de Saint-Martin-Vésubie.

par l'état du village. M'étant rendu dans ma carrière dans des zones de guerre, je n'imaginai pas que le village puisse être aussi touché et meurtri.

L'ENGAGEMENT TOTAL

Une petite cérémonie de remise a eu lieu en présence du délégué départemental de l'ANORGEND, du commandant de brigade et du commandant de compagnie.

Cette action a permis de prouver de nouveau l'engagement de l'ANORGEND au profit des populations et de la gendarmerie. ■

Un merci particulier à la société Schneider consumer group, au gendarme Éric, notre délégué départemental dans les Alpes-Maritimes et surtout à l'adjutant-chef Anne-Julie, commandant la brigade de Saint-Martin-Vésubie.

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>



# VOUS ÊTES RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL, CITOYEN OU HONORAIRE

## REJOIGNEZ-NOUS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER  
ET VOUS FAIRE RENCONTRER D'AUTRES RÉSERVISTES



L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE  
ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 01 43 47 40 16 - [unor.dg@orange.fr](mailto:unor.dg@orange.fr)  
<https://unor-reserves.fr/>



## ASSOCIATIONS TERRITORIALES

PAR LE CHEF D'ESCADRON (RCDS) JACQUES ARRES - PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES CADETS DE GENDARMERIE NATIONALE EN MIDI-PYRÉNÉES



LIEN ARMÉE-NATION

# DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'Association des cadets de la gendarmerie nationale en Midi-Pyrénées vient de franchir une étape décisive en signant une convention de partenariat avec la gendarmerie.



Le général de division Jacques Plays, commandant la région de gendarmerie d'Occitanie, et le CEN (RCDS) Jacques Arres, président de l'ACGNMP.

Le 2 février, l'Association des cadets de la gendarmerie nationale en Midi-Pyrénées (ACGNMP) et la gendarmerie nationale ont conclu une convention de partenariat. Celle-ci a été signée d'une part par le chef d'escadron (RCDS) Jacques Arres, président de l'ACGNMP, et d'autre part, par le général de division Jacques Plays, commandant la région de gendarmerie d'Occitanie et commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Haute-Garonne.

Tous les commandants de groupement départementaux de Midi-Pyrénées assistaient à cet événement. Le général Plays a tenu à remercier chaleureusement le président de l'ACGNMP pour le travail et l'implication de cette association depuis sa création, le 8 décembre 2020.

### PROMOUVOIR LE SENS CIVIQUE

Le général s'est dit convaincu que les missions d'intérêt général qui seront proposées dans quelques mois par l'ACGNMP aux futurs cadets de la gendarmerie seront autant d'occasions de promouvoir le sens civique de ces jeunes volontaires – garçons et filles de 15 à 17 ans – et de développer leur esprit citoyen. Le général Plays a conclu son intervention en souhaitant un plein succès à l'ACGNMP dans ses futures missions.

### LES RÈGLES DE LA CITOYENNETÉ

Prenant la parole à son tour, le chef d'escadron (RCDS) Jacques Arres a remercié le général Plays pour la confiance que la gendarmerie nationale témoignait à l'association avec la signature de cette convention. Il a également tenu à assurer le général,

comme l'ensemble des commandants de groupement présents, que tout sera mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat, pour que les jeunes cadets sélectionnés puissent appréhender au mieux les règles de la citoyenneté et à travers celles-ci les valeurs de la gendarmerie.

### « NOTRE ENGAGEMENT EST TOTAL »

Le président de l'ACGNMP a également confirmé que les membres du conseil d'administration de l'association, composé d'au moins un représentant de chacun des huit départements Midi-Pyrénéens, réfléchissaient d'ores-et-déjà aux différentes missions d'intérêt général qui pourront être organisées d'ici à quelques mois dans ces départements.

Bien entendu, les différents groupements départementaux de la gendarmerie en Midi-Pyrénées seront étroitement associés à ces missions, en particulier au niveau des mises à disposition des moyens humains et matériels.

« L'ACGNMP est mobilisée ; notre engagement est total. Nous sommes en ordre de marche, vous pouvez compter sur nous... En avant les cadets de la gendarmerie ! » a conclu avec humour, le président de l'association qui est par ailleurs réserviste citoyen de la gendarmerie, comme d'ailleurs tous les autres membres du conseil d'administration de l'association, qui pour beaucoup sont administrateurs de l'AOR Haute-Garonne. ■



LIEN ARMÉE-NATION

## OPÉRATION « DESSINS DE NOËL »

Depuis plusieurs années l'AOR Saintes-Cognac participe à l'opération « Dessins de Noël » initiée par l'association Solidarité Défense et relayée par l'UNOR.

Cette année, 535 élèves des classes de CM1 et CM2 du territoire ont pris part à l'opération "Dessins de Noël". Pour les féliciter et les encourager des membres de l'Association des officiers, sous-officiers et militaires du rang de

réserve des arrondissements de Saintes et Cognac, se sont rendus dans les établissements scolaires afin de leur remettre une lettre officielle de remerciement et deux livres sur l'armée, destinés aux enfants. Les représentants de la l'AOR Saintes-

Cognac ont reçu à chaque fois de la part des élèves un accueil chaleureux et la promesse de renouveler l'opération. La curiosité et l'intérêt des enfants sont très forts et cela donne sens à notre mission de resserrer les liens armée-Nation. ■



À Pont-l'Abbé-d'Arnoult, le président de l'AOR Saintes-Cognac est accueilli par la directrice qui va remettre les lettres de félicitations et des livres à quatre classes de l'établissement Saint Louis.



À Cognac, une cérémonie officielle a eu lieu à l'école Sainte-Colette en présence du colonel commandant de la base 709, de la référente de l'APPEL (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre), des directeurs d'établissement et des représentants de l'AOR Saintes-Cognac. La cérémonie s'est clôturée par une Marseillaise a capella chantée par une centaine d'élèves.



À l'école Lemerrier (Saintes), les élèves découvrent les livres présentés par leur maitresse.

## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>



RENCONTRE AVEC UN COMMISSAIRE D'EXPOSITION

## « L'EMPEREUR NAPOLÉON N'EST QU'UNE COMÈTE »

L'exposition *Napoléon* se tient à la Grande Halle de La Villette jusqu'au 19 septembre 2021. Qui peut mieux que Bernard Chevallier, commissaire et cheville ouvrière de cette exposition, pouvait nous en parler ?

L'ambition de cette exposition est de retracer l'itinéraire hors norme et la complexité de ce personnage qu'est Napoléon, qui mélange gloire, conquêtes, défaites, drames, guerres. Elle est également de laisser le citoyen libre de se faire son opinion sur ce personnage et cette période qui, pour fulgurants qu'ils aient été, ont durablement marqué l'histoire européenne.

**Bernard Chevallier, qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?**

J'ai toujours été intéressé par l'histoire, et après des études de commerce souhaitées par mes parents, je me suis inscrit à l'Université Paris IV où j'ai étudié à la fois l'histoire et l'histoire de l'art. J'avais une grande affection pour la période médiévale mais comme je n'ai pas étudié le latin, je me suis donc dirigé vers la période moderne, les XVIII-XIX<sup>e</sup>. Après avoir été guide-interprète pendant six ans, j'ai passé le concours de conservateur en 1971 et j'ai été nommé conservateur à Fontainebleau où je suis resté sept ans avant de rejoindre,



Conservateur général honoraire du Patrimoine, Bernard Chevallier est commissaire de l'exposition *Napoléon* qui se tient à la Grande Halle de La Villette, à Paris

comme conservateur adjoint, le domaine de la Malmaison. Mon parcours m'a aussi offert la charge des musées napoléoniens d'Ajaccio et de l'île d'Aix, ainsi que d'une partie des collections de Longwood à Sainte-Hélène. Il faut en effet savoir que les collections de Sainte-Hélène qui dépendent du ministère des Affaires étrangères sont rattachées directement à la Malmaison.

**D'où vous vient cette passion pour Napoléon ?**

Ce n'est pas une passion. C'est un fonds de commerce. En arrivant à Fontainebleau, le champ historique couvrait presque sept cents ans d'histoires, de Louis VI le Gros à Napoléon III. L'ombre de Napoléon planait déjà sur moi mais c'est finalement Joséphine qui a mis le grappin sur moi

quand je suis arrivé à la Malmaison. J'ai beaucoup travaillé sur elle et j'ai découvert une femme volontaire, intelligente, sensible qui aime beaucoup ses enfants, et ses petits-enfants, bien loin de l'image laissée par les biographes Frédéric Masson ou André Castelot qui ne sont pas



Napoléon Bonaparte en Premier consul, 1802, par Antoine-Jean Gros. Coll. musée national de la Légion d'honneur, Paris.

Tous étaient partie prenante et se sont pleinement investis à son service. Un autre facteur a joué pour la mise en place des réformes. À cette époque, on obéissait !

J'ajoute que Bonaparte prenait directement le pouls du peuple. Avec son ami le général (puis maréchal) Géraud Duroc (1772-1813) surnommé "l'ombre de Napoléon", ils se déguisaient en bourgeois, sortaient dans les rues de Saint-Cloud, s'y baladaient et allaient interroger, incognito, les passants qu'ils croisaient, leur demandant ce qu'ils pensaient de l'Empereur et de sa politique

**Que pensez-vous des polémiques qui sont nées récemment à son sujet ?**

Elles m'exaspèrent au plus haut point. Elles sont le fait d'une minorité qui ne comprend rien à l'Histoire. Les sujets qu'ils dénoncent sont, à l'époque, totalement passés inaperçus. Parlons par exemple du rétablissement de l'esclavage. Oui, de manière factuelle et réelle, Napoléon l'a rétabli. Si je constate ce fait avec mes yeux du XXI<sup>e</sup> siècle, une telle décision est totalement abominable. On aurait raison de s'élever contre une telle infamie. Mais au XIX<sup>e</sup>, personne ne s'est offusqué.

Je refuse aussi le fait que Napoléon ait été, comme beaucoup l'affirme, raciste. Ce n'est pas vrai. Il y a un corps d'armée constitué d'hommes noirs. Napoléon a refusé que ces hommes aillent en Russie car ils n'auraient pas supporté le froid. D'ailleurs, pour couper court à toute polémique, l'exposition a ouvert ses portes, si l'on peut dire, à la fondation pour la mémoire de l'esclavage qui traite de ces sujets.

Quant à dire que Napoléon était misogyne, c'est une erreur. Il était amoureux fou de Joséphine et n'a jamais remis en cause le divorce. Au point que le pape Pie VII le tenait pour bigame parce qu'il ne s'était que séparé de Joséphine et avait épousé Marie-Louise d'Autriche.



L'exposition présente une reconstitution du bivouac de Napoléon grandeur nature au cœur duquel trône sa tente de six mètres. Modèle de 1808 par Poussin (tapissier) en coutil rayé bleu, indienne. Coll. Paris, Mobilier national.

très tendres avec elle. C'est à travers Joséphine que j'ai appris à connaître Napoléon.

**Alors, qui est Napoléon ? Comment décrire sa personnalité ?**

C'est, à l'évidence, un homme hors du commun, doté d'une mémoire faramineuse, un chef aimé de ses soldats et de ses valets. C'est un vrai dirigeant avec tous les excès autoritaires qui peuvent accompagner l'exercice du pouvoir. Pensez que lorsqu'il réalise son coup de force le 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte n'a que 30 ans. Il devient chef d'État à 30 ans ! Le plus extraordinaire est qu'il parvient à remettre la France sur pied en deux ou trois ans, à coup de vraies réformes. Il est vrai que le contexte était plutôt favorable. Le pays était à reconstruire. Il a donc tout créé : la Banque de France, les lycées, les préfets, le Code civil – sur la moitié duquel les décisions de justice sont encore rendues aujourd'hui –, les arrondissements de Paris, le système de numérotation des maisons, les routes nationales, etc. Beaucoup l'ignorent, nous vivons encore tous les jours avec Napoléon.

Il a su s'entourer d'hommes capables et compétents : Cambacérès, Portalis, Talleyrand, Fouché et bien d'autres.

De même, il se contrefichait de l'homosexualité. Une fois Cambacérès était arrivé en retard à un rendez-vous avec l'Empereur. Le premier dit au second avoir « été retenu par une dame ». Napoléon lui répondit : « La prochaine fois dites-lui de prendre sa canne et son chapeau et surtout dites-lui de partir plus tôt ».

**Faut-il établir une distinction entre Bonaparte et Napoléon ou bien est-ce le même personnage ?**

Oui il existe une distinction entre les deux. La bascule s'effectue aux confins des années 1808-1809 quand il se marie avec Marie-Louise, faisant de lui le petit-neveu de la reine Marie-Antoinette. Il pense qu'il va pouvoir intégrer, lui l'Empereur, la famille des rois. Mais jamais il ne sera accepté quand bien même sa lignée sera dynaste avec la naissance du Roi de Rome, considéré comme un bâtard par le pape Pie VII.

Il ne reconnaîtra que bien plus tard, qu'il était dans l'erreur. Il aurait dû écouter ses Grognaards qui, avec beaucoup de lucidité, disaient dans les rangs : « Il quitte sa vieille (ndlr : Joséphine), c'est le début de la fin ».

1808 c'est aussi la malheureuse expédition d'Espagne où il n'avait pas pensé être opposé à la guérilla. C'est aussi à peu près à cette époque où Talleyrand, pressentant la dérive du régime, se rapproche du Tsar Alexandre 1<sup>er</sup> (1777-1825) pour préparer l'après Napoléon. On crie alors à la trahison. Ce à quoi Talleyrand a répondu : « La trahison ? Ce n'est qu'une question de date » !

**Quel est l'esprit de cette exposition ?**

C'est une exposition grand public et je pense que c'est d'ailleurs la seule qui soit aussi didactique et accessible à tous. Nous avons rassemblé, avec toute l'équipe, des œuvres majeures et animé la scénographie avec de nombreux supports multimédias : son, vidéo, etc. On y voit des cartes animées, comment les batailles sont gagnées.

Nous n'avons pas pu sortir du Louvre le tableau du Sacre, peint par David ; mais nous en avons une copie reproduite à l'échelle qui explique ceux qui étaient réellement présents et absents ce 2 décembre 1804, jour du Sacre. Sur un écran de sept mètres, nous reproduisons la charge de cavalerie d'Eylau du colonel Chabert.

De nombreux décors sont par ailleurs recomposés : certains de la campagne d'Égypte, un salon Empire, le bivouac de Napoléon grandeur nature avec sa tente de six mètres, une table d'apparat avec le service particulier de Napoléon et Marie-Louise.

Nous avons aussi pu reconstituer une salle du Trône, avec un objet rare dans le sens où on le voit peu : le trône que Napoléon occupait lorsqu'il se rendait au Sénat. Le président de la Haute assemblée, Gérard Larcher, a bien voulu nous le prêter. Bien d'autres objets sont présents qui symbolisent la perpétuation du souvenir de l'Empereur après sa disparition.



Trône de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>, 1804-1805. Dessin de Jean-François Chalgrin (dessin) et réalisation François-Honoré Jacob-Desmalter. Coll. Sénat de la République française.

**Quel rôle joue l'armée sous Napoléon ? Un moyen d'asseoir sa politique ? Un moyen d'assouvir sa soif de conquête et de gloire ?**

Il est évident que Napoléon avait soif de conquêtes. Cependant, en matière militaire, il faut reconnaître qu'il a, au cours de l'Empire, beaucoup plus souvent répondu aux attaques qu'il n'en a été à l'origine.

Ce sont souvent les coalitions prussiennes, russes, autrichiennes qui ont poussé l'Empereur à prendre les armes. Elles n'ont pas empêché qu'il ait commis quelques erreurs avec l'Espagne en 1808 ou la Russie en 1812.

Quant au nombre de morts qu'on peut lui attribuer, coupons tout de suite court à une légende. Les batailles qu'il a livrées n'ont jamais atteint cinq millions de morts. Les derniers décomptes officiels des historiens tablent sur environ 900 000 morts. Il ne faut pas oublier que sur ces 900 000 morts, la moitié étaient des déserteurs et des soldats morts de maladie dans les hôpitaux. Entre 450 000 et 500 000 hommes seraient ainsi morts sur les champs de bataille.

**Comment crée-t-on une exposition d'une telle envergure ? À quels problèmes principaux êtes-vous confrontés (prêts des objets ? logistique ? sécurité ? conservation ?, etc.) ?**

Je pense qu'il faut être fou. En effet, on est venu me chercher il y a un peu plus d'un an, en janvier 2020, alors que je suis à la retraite depuis plus de 13 ans.

Le défi m'a amusé et j'ai tenté de le relever, en indiquant tout de suite aux commanditaires qu'il ne fallait pas s'attendre à un succès aussi grand

que celui de l'exposition Toutankhamon qui avait rassemblé 1,5 million de visiteurs. « Si on a 500 000 visiteurs, ce sera déjà bien », leur ai-je dit. Deux cents ans après sa mort, Napoléon continue de diviser. Il est resté clivant et non rassembleur.

J'ai aussi expliqué qu'il ne fallait pas s'attendre à des miracles en raison des nombreuses expositions sur le sujet, aussi bien en France qu'à l'étranger. Ce qui fait qu'une part prépondérante des pièces majeures est déjà utilisée. Mais l'idée de la ministre des Armées, Mme Florence Parly, était séduisante.

Pour réaliser cette exposition dont il est difficile de retirer une dimension "politique" (liée au personnage), j'avais ce que j'appelle mon juge de paix : la table sur laquelle Napoléon a signé sa seconde abdication et le fauteuil sur lequel il était assis, un mobilier présent à l'Élysée. Si l'on me prêtait ces deux objets, ce serait un symbole fort et le verrou "politique" sauterait pour donner une dimension plus nationale à cette exposition. Ce qui est le cas.



**Chapeau de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>, dit de la campagne de Russie, 1804-1811, par Poupard, Paris. Coll. musée de l'Armée, Paris.**

Mon idée première était de faire cette exposition au Grand Palais mais il est en travaux. Et même si la Réunion des Musées nationaux (RMN) et La Villette, c'est un peu l'alliance de la carpe et du lapin, nous sommes grâce à une équipe volontaire et soudée parvenus à monter une exposition de premier plan et surtout d'envergure nationale.

**Châteaubriant a dit de Napoléon « Vivant, il a manqué le monde, mort il le possède ». Deux cents ans après sa mort, est-ce toujours vrai ?**

Il a absolument vu juste. D'ailleurs, il y a un sondage qui a été effectué il y a cinq ans à la sortie du musée de Waterloo, à l'occasion du bicentenaire de cette bataille. Entre 30 et 40% des visiteurs pensent que Napoléon a gagné contre Wellington et von Blücher. Il faut dire qu'il n'y a aucun buste de ces deux commandants militaires mis en vente ! Napoléon reste universellement connu. Aux États-Unis, il a l'image du *self-made man* parvenu au sommet de la gloire. Au Japon, il renvoie l'image d'un samouraï. Il reste un personnage complexe et insaisissable qui a vraiment dirigé la France l'équivalent de deux septennats : de 1801 à 1815. Au regard de l'Histoire, L'Empereur n'est qu'une comète. ■

© Paris - Musée de l'Armée, Dist. Rmn - Grand Palais / Christophe Chavan



**Bataille des Pyramides, 21 juillet 1798, par Louis-François Lejeune, 1806. Coll. musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.**

© Château de Versailles, Dist. Rmn - Grand Palais / Jean-Marc Mana

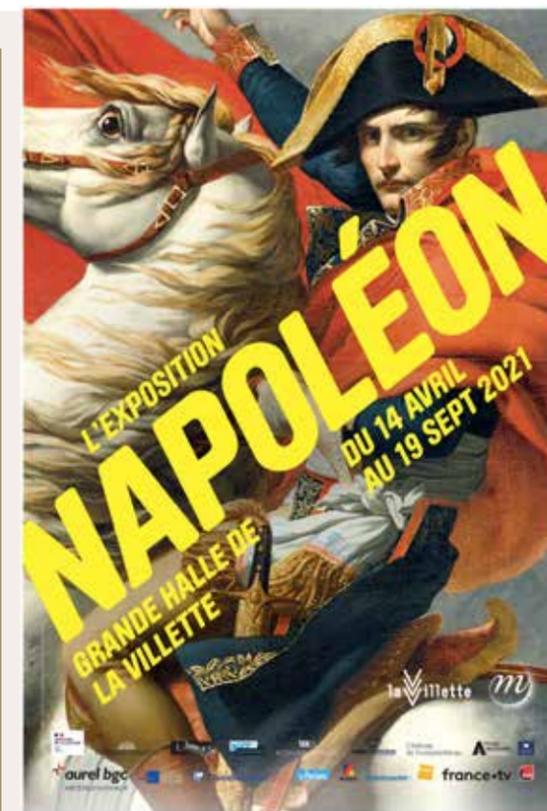
## 2021 : L'ANNÉE NAPOLÉON

En cette année de bicentenaire de la mort de Napoléon, de nombreuses expositions, visites, conférences et animations en tous genres ont lieu en France, mais aussi à l'étranger\*.

Certaines ont commencé dès janvier, en particulier au Château de Fontainebleau et la dernière, *Sur les pas de Napoléon*, à La Monnaie de Paris, est prévue en mars 2022. Parmi les expositions à ne pas manquer en voici quelques-unes :

- *Napoléon n'est plus*, au Musée de l'Armée, jusqu'au 19 septembre.
- *Napoléon aux 1001 visages*, au Musée national de Malmaison, jusqu'au 7 septembre.
- *Sous la dictée de l'Empereur*, aux musées nationaux de l'Île d'Aix (Charente-Maritime), jusqu'au 30 septembre.
- *Napoléon, légendes*, au Palais Fesch - Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.
- *Les forteresses de l'Empereur. Napoléon et ses ingénieurs militaires dans l'Europe en guerre*, au Service historique de la Défense (SHD) - Château de Vincennes, entre septembre et fin décembre 2021.
- *Les palais disparus de Napoléon I<sup>er</sup>*, au Mobilier national (Paris 13<sup>e</sup>), de septembre 2021 à février 2022.
- *Les guerres napoléoniennes dans l'histoire : de 1815 à nos jours, historiographie et apports à l'histoire de la guerre* - Colloque international - SHD - Château de Vincennes, 31 novembre-et 1<sup>er</sup> décembre 2021. ■

\* Pour en savoir plus : <https://fondationnapoleon.org>



**Affiche de l'exposition Napoléon. En illustration, Bonaparte, Premier consul, franchissant le Grand-Saint-Bernard, le 20 mai 1800 (détail), par Jacques-Louis David, 1802. Coll. musée national des châteaux de Versailles et de Trianon**

© Rmn - Grand Palais / Franck Raux

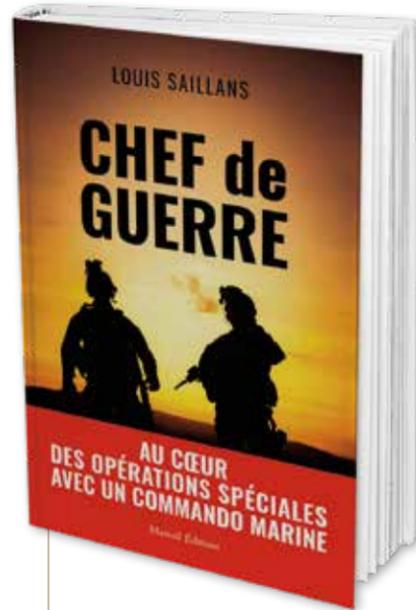
## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>





## CHEF DE GUERRE

Le sous-titre de cet ouvrage est conforme au contenu : « Au cœur des opérations spéciales avec un commando-marine ». Il n'y a aucune tromperie sur la marchandise et dès le départ du coup, serait-on tenté de dire, le lecteur est plongé au cœur de l'action et de l'émotion. Tout commence avec la disparition de deux de ses frères d'armes – Cédric de

Pierrepont et Alain Bertoncello – que l'auteur a côtoyés et dont il honore la mémoire pour mieux souligner ce qui anime les commandos marine : la mission jusqu'au bout, jusqu'au sacrifice suprême.

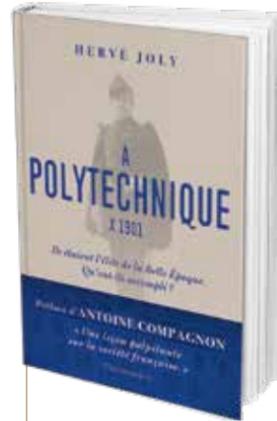
C'est ce trait de caractère qui a poussé Louis Saillans à changer de voie, passant de l'aéronautique aux commandos. Basculer d'un métier cérébral à un métier d'affrontement quasi-physique n'est pas anodin.

Après une sélection très rigoureuse, des stages aux limites des capacités humaines, des entraînements épuisants et à répétition, lui et son groupe sont envoyés en mission. Direction la bande sahélo-saharienne pour y réaliser des opérations de recherche, de fouilles, de libération d'otages d'exfiltration, de capture. Lutter contre un ennemi invisible, contre des terroristes qui maîtrisent un espace où ils ont toujours vécu n'est jamais une partie de plaisir. Plus encore quand les autorités locales « préfèrent sacrifier des vies humaines sur l'autel de leurs petites ambitions personnelles », souligne-t-il avec un réalisme à-propos.

S'il reste très secret sur les lieux et les dates de ses interventions, Louis Saillans ne cache en revanche rien de ses ressentiments sur les dysfonctionnements qu'il a pu connaître, ni des émotions qu'il a ressenties et des tourments qui l'ont assailli pendant ses actions commandos. ■

*Un livre vrai et fort, plein de pudeur et d'humanité avec quelques pointes d'humour. Un livre à mettre entre les mains des jeunes générations.*

**AUTEUR : LOUIS SAILLANS**  
Mareuil éditions - 19,00 €



## À POLYTECHNIQUE X 1901

L'expression a beau être très familière – « il ne faut pas voir fait Polytechnique pour comprendre... » – il n'en est pas moins certain que parvenir à pousser la porte de ce lieu mythique reste pour beaucoup un rêve inaccessible.

Ce qui est vrai en 2021 l'était tout autant il y a 120 ans, quand les jeunes gens (les jeunes filles n'y seront admises qu'en 1972) faisaient l'objet d'une sélection tout aussi drastique. Contempler l'horloge de Berzelius (du nom d'un célèbre savant suédois) et en reculer les aiguilles pour faire le mur afin de ne pas être puni en rentrant, n'était pas permis à tout le monde !

C'est l'histoire totalement inédite de la banale, en apparence, promotion X 1901 à laquelle nous convie Hervé Joly, directeur de recherche au CNRS à qui l'on doit aussi un *Dictionnaire historique des patrons français* (Flammarion, 2010).

L'on y suit le parcours du combattant des impétrants, dans le dédale du concours à étage que certains tenteront à plusieurs reprises, avant le couperet de la limite d'âge : 21 ans.

Hervé Joly rappelle que tous ces élèves n'étaient pas forcément sages – en témoigne la rébellion de 1903 – et qu'ils sont pour la plupart issus de milieu nobles et bourgeois. C'est à un véritable travail de fourmi auquel il s'est attelé, se questionnant sur le devenir de chacun des diplômés dont les carrières ont été certes sérieuses mais jamais éclatantes, même si quelques-uns deviennent généraux à l'image de Paul Bloch (1882-1969), frère de Marcel Bloch-Dassault (1892-1986). Certains choisissent l'armée par défaut, d'autres par conviction quand quelques-uns démissionnent. Ils sont tout de même un quart de cette promotion de X 1901 à « ne pas intégrer le corps qu'ils ont formellement accepté », souligne l'auteur.

Hervé Joly pousse l'enquête sur le terrain matrimonial où les mésalliances restent rares. Naturellement, nombre de la promotion X 1901 connaîtront, à des degrés divers, les champs de bataille de 1914-1918. Le destin funeste des autres est parfois plus... surprenant. ■

*Hervé Joly qui œuvre depuis plusieurs années sur l'histoire des élites, a réalisé un formidable travail de recherche. Il sait, avec pédagogie et simplicité, décrire cet univers d'hommes finalement peu ordinaires.*

**AUTEUR : HERVÉ JOLY**  
Flammarion - 23,90 €



## LES MARÉCHAUX DE STALINE

Joseph Staline a créé entre 1935 et 1953, date de sa mort, pas moins de 38 maréchaux : le premier en 1935, le dernier en 1946. Parmi les plus connus, chacun pourrait citer Joukov, Vorochilov, Koniev, Malinovski, ou encore Toukhatchevski. Les autres semblent être entrés dans les limbes de l'Histoire.

Aux côtés des cinq cités précédemment, les auteurs en font revivre douze autres qui ont marqué l'histoire de l'URSS parce qu'ils ont contribué d'assez près au succès des Soviétiques pendant la Seconde Guerre mondiale et, surtout, parce qu'ils ont côtoyé de près le "Petit père des peuples". Ces dix-sept hommes, parmi lesquels certains ont fait les uns des journaux occidentaux, reviennent finalement de loin puisque Lénine et Staline ont mené, en façade en tout cas, une politique antimilitariste entre la Révolution d'Octobre 1917 et 1935.

S'appuyant sur des sources exclusivement russes, cet ouvrage de 540 pages déroule les biographies de ces dix-sept maréchaux aux destins aussi glorieux que tragiques. Car certains feront les frais des purges qui décapitent la tête de l'armée en 1937, à l'image du stratège et prodige Toukhatchevski, aristocrate bolchevique fusillé sur ordre de Staline.

Que dire de Konstantin Rokossovski, noble d'origine polonaise, devenu bolchévique par conviction et torturé en 1937 par le NKVD pour « trahison droitière » ? Malgré des séquelles physiques (il perd toutes ses dents de devant), sa dégradation et son éviction du parti, il n'en tiendra jamais rigueur à Staline. Mieux, rappelé par ce dernier, il remportera de très belles victoires.

Si le lecteur se perd parfois dans le récit très tactique des batailles malgré les précieuses cartes qui lui apporte un peu d'éclairage, il prend totalement corps avec l'histoire de ces hommes dont la vie ne tenait parfois qu'à une parole de Staline. ■

*Les deux auteurs sortent de l'oubli des parcours souvent brutaux, parfois tragiques et rocambolesques mais toujours inattendus, mettant en lumière un règne par la peur et la terreur qui a été l'alpha et l'oméga du régime stalinien.*

**AUTEURS : JEAN LOPEZ ET LASHA OTKHMEZURI**  
Éditions Perrin - 25 €



## LE PETIT THÉÂTRE DES OPÉRATIONS FAITS D'ARMES IMPENSABLES MAIS BIEN RÉELS

Il ne faut pas se fier aux pseudonymes très loufoques des deux coauteurs de cette bande-dessinée haute en couleurs et en histoires rocambolesques. D'ailleurs, à

la lecture des 54 pages, on oublie très vite leurs sobriquets tant on est absorbé par les récits incroyables qui livrent.

C'est tout à leur honneur de nous remémorer des héros oubliés, des histoires insolites à l'image de la résistance héroïque des fusiliers marins bretons de la bataille de Dixmude en octobre 1914 ; de l'arrêt des Italiens à l'avant-poste de Pont-Saint-Louis en juin 1940 ; du soldat Albert Roche surnommé le Premier Soldat de France pour avoir fait, à lui tout seul, 1 180 prisonniers allemands pendant la Première Guerre mondiale, etc.

Dans les huit histoires que les deux auteurs déroulent avec beaucoup d'humour et sur un ton décalé, tout est vrai, historiquement vérifié aussi invraisemblable puisse-t-il paraître.

Ainsi d'Albert Roche, épris d'un ardent désir de se battre pour la France mais trop chétif pour servir dans l'armée et qui, pris à l'essai, se morfond. Il finit par désertier dans l'objectif de se faire rattraper et se faire envoyer au front !

Ainsi d'Anna Iegorova, pilote soviétique hors pair, prise pour une espionne russe en Allemagne et allemande en Russie qui a été torturée par les deux camps et qui, à l'image d'Albert Roche aurait bien pu finir sous les balles d'un peloton d'exécution.

C'est une très bonne idée que d'avoir pu mettre en BD les célèbres vidéos du Petit théâtre des opérations de Julien Hervieux (L'Odieux Connard) qui font un tabac sur YouTube. C'est aussi une performance que d'avoir pu faire rentrer autant d'exploits dans si peu de cases.

Le lecteur attendra avec impatience les tomes suivants. ■

*Un album décalé qui n'en valorise pas moins sur un ton humoristique des héros plus qu'ordinaires.*

**AUTEURS : MONSIEUR LE CHIEN ET L'ODIEUX CONNARD**  
Éditions Fluide Glacial - 14,90 €



**HISTOIRE D'HITLER GERMANIA & CIE**

Comme de nombreux dessinateurs de talent, Paul Ordner (1901-1969) a composé pour des organes

de presse et des publicitaires, à l'heure où la photographie et la télévision avaient encore du mal à remplacer le crayon. Plutôt versé dans le domaine sportif, Paul Ordner s'est illustré dans des périodiques comme *L'Illustration*, *Paris-Soir*, *Le Petit Parisien* ou encore *Le Rire*, *Marianne* et *l'Intransigeant*. Son dessin, tout en mouvement, capte à merveille l'intensité des luttes sportives que sont notamment la boxe, le tennis (Roland-Garros) et le cyclisme.

La montée du nazisme dans les années 30 le rend un peu plus acide dans sa vision du monde. Il entre bientôt dans un champ plus politique et s'en prend directement au chancelier Hitler. D'autant qu'il est lui-même juif.

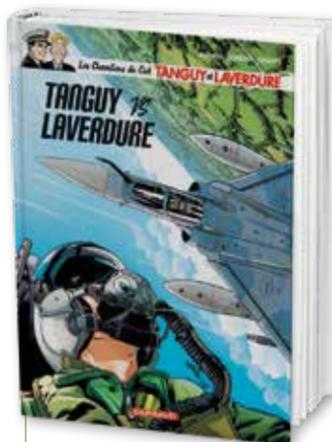
Quand la Seconde Guerre mondiale éclate, il est incorporé au 174<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde portée, participe à la Campagne de France, échappe de peu à la captivité et parvient à rejoindre la Zone libre.

Il vit à Marseille jusqu'en novembre 1942 date à laquelle les Allemands occupent tout le territoire français. Recherché par la Gestapo en raison de ses opinions et de ses origines, il trouve refuge dans les Alpes, entre les Écrins et le Queyras. De retour à Paris en août 1944, il reprend ses activités de dessinateur de presse et règle une fois pour toutes ses comptes avec le régime nazi en publiant *Histoire d'Hitler Germania & Cie* pour le compte du Mouvement de Libération Nationale (MLN).

C'est cet ouvrage que L'Esprit du temps a eu la très bonne idée de rééditer. Les dessins mordants, incisifs et terribles de justesse de Paul Ordner constituent un témoignage exceptionnel. ■

*Les dessins reproduits à l'identique sont présentés, commentés et resitués dans leur contexte par Yves Buffetaut, célèbre historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale.*

**AUTEUR : PAUL ORDNER**  
Éditions L'Esprit du temps - 25 €



**TANGUY VS LAVERDURE LES CHEVALIERS DU CIEL -TOME N° 9**

Dans le premier album de ce diptyque (*Retour aux Cigognes*), Tanguy et Laverdure étaient revenus dans le groupe de chasse qui leur est cher.

Tanguy avait dû abattre un des équipiers, Lopez, qui s'étaient mis à mitrailler des véhicules civils pendant une patrouille. Les deux héros avaient tenté de comprendre pourquoi leur frère d'arme avait agi de la sorte : folie, radicalisation ?

Une enquête officielle est menée mais les deux compères qui connaissaient trop bien Lopez pour admettre qu'il était déséquilibré, décident de mener leurs propres investigations en toute discrétion. Il ne faudrait pas que leur hiérarchie en ait vent. Cependant, en pleine nuit, une équipe inconnue s'introduit au domicile du commandant Michel Tanguy. Le leader de cette expédition nocturne indique à l'un de ses correspondants que « *le patient 04 a été traité avec succès* ». Peu de temps après, Tanguy et Laverdure prennent part à un vol d'entraînement au tir air-sol, conjointement à des Rafales de la Marine qu'ils doivent rejoindre à Landivisiau. Alors qu'ils croisent en haute altitude, le Mirage 2000 de Michel Tanguy commence à piquer du nez. Surtout, il ne répond plus aux appels de ses coéquipiers.

Depuis la disparition de Jean-Michel Charlier en 1989 et celle d'Albert Uderzo en mars 2020, *Les Chevaliers du ciel* poursuivent leurs aventures toujours aussi palpitantes et ne trahissent jamais l'esprit de leurs créateurs. Les nombreux dessinateurs et scénaristes (Laidin, Serres, Jijé, Chauvin...) qui ont repris le flambeau sont toujours parvenus à un subtil équilibre entre action, spectacle, suspens, drame et humour. Un cahier hors texte propose une documentation solide sur les vols de qualification de tir de missiles air-air. Ce même cahier met en scène le rôle de l'armée de l'air dans la gestion de la crise sanitaire et rend un hommage mérité à Albert Uderzo. ■

*Entre polar et espionnage, voilà un album que n'auraient sans doute pas renié les créateurs de cette bande-dessinée devenue mythique.*

**AUTEURS : PATRICE BUENDIA, FRÉDÉRIC ZUMBIELH ET SÉBASTIEN PHILIPPE**  
Éditions Dargaud - 13 €



**LA TRAQUE EST MON MÉTIER UN OFFICIER SUR LES TRACES DE CRIMINELS DE GUERRE**

C'est un bien curieux destin que celui d'Eric Emeraux qui a démarré sa carrière à 18 ans dans les chasseurs alpins. Caporal à l'École militaire de haute montagne puis muté au 11<sup>e</sup> bataillon de

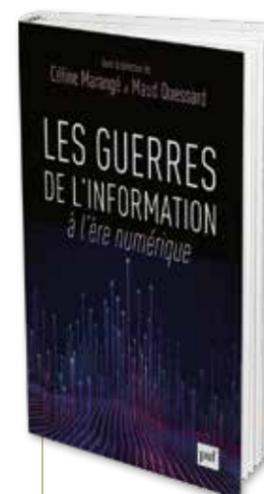
chasseurs alpins, il réussit le concours de Saint-Cyr et revient "en montagne" au sein de l'unité de recherche humaine de la 27<sup>e</sup> division alpine (URH 27). Il finit par troquer la tarte alpine pour l'uniforme des gendarmes, de haute montagne, bien sûr. En 2003, il bifurque vers la branche judiciaire « *pour ouvrir le chapitre suivant de ma carrière* », écrit-il. Il aurait pu faire l'École de guerre pour décrocher des étoiles qu'il aurait méritées. Mais il préfère les voir dans les yeux des victimes ou de leurs proches qui lui sont reconnaissants du travail accompli : trouver les criminels de guerre qui se terrent, se déguisent, modifient leur apparence, changent de nom !

Il a ainsi parcouru l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient mais aussi la France, à la tête de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'Humanité, petite unité d'élite d'une vingtaine de policiers et gendarmes chargés de traquer les criminels de guerre étrangers.

Il en est ainsi de Félicien Kabuga, le financier présumé du génocide rwandais (800 000 morts selon l'ONU). « *On s'est aperçu qu'on avait pas mal de membres de sa famille implantés en région parisienne* », raconte le colonel. L'homme, sous un prête-nom aurait laissé une ardoise de 65 000 euros à l'hôpital Beaujon de Clichy. Finalement, le vieil homme de 84 ans, à la santé déclinante, a été arrêté après 26 ans de cavale à la suite d'une vérification ADN, dans un appartement d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine). ■

*Le lecteur parcourra cet ouvrage en nourrissant le sentiment que l'impunité est un « noir sillon qui balafre l'humanité ». Il se dira en le refermant qu'il existe une justice et qu'il y a des hommes et des femmes pour la faire respecter. C'est réconfortant. Quant au pardon et à la réconciliation...*

**AUTEUR : COLONEL (ER) ÉRIC EMERAUX**  
Éditions Plon - 21 €



**LES GUERRES DE L'INFORMATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

Quand un coup d'État se prépare et/ou survient, le premier élément visé, en plus du nécessaire contrôle de l'énergie, concerne bien entendu la sphère informationnelle : télévision, radio, presse et maintenant tout l'environnement numérique. Car la

maîtrise de l'information est consubstantielle à l'exercice du pouvoir. Elle est devenue un élément stratégique eu égard à la montée en puissance du numérique qui se confirme depuis le début de ce millénaire.

Cependant, les partisans de la mondialisation qui pensaient trouver, à travers Internet et les réseaux sociaux quelques espaces de liberté, se rendent compte que de nombreux États commencent à resserrer l'étau autour de ces vecteurs d'information et les utilisent aussi comme des contre-feux et supports d'influence, que ces États soient démocratiques ou autoritaires.

S'ensuivent des guerres de l'information que les deux auteurs, Céline Marangé, docteur en sciences politiques et chercheuse au Service historique de la Défense (SHD) et Maud Quessard, directrice à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), analysent et dissèquent avec les meilleurs spécialistes du domaine de « *la guerre par l'information* ».

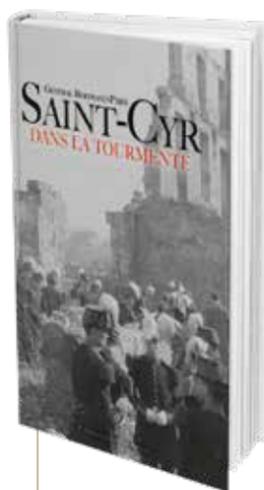
Tour à tour, ils décryptent les techniques et les usages de cette information (ciblage dans le domaine militaire, guerre électronique, etc.) les actions défensives et offensives des grandes puissances : Chine, Russie, Iran, Corée du Nord, États-Unis, France.

Les experts s'interrogent également sur la mesure de l'influence de la désinformation, sur les menaces numériques en période électorale ainsi que sur l'impossible consensus international pour réguler et contrer les manipulations en tous genres. La guerre conventionnelle s'appuie sur la Convention de Genève. ■

*Ce passionnant ouvrage donne une vision parfois orwellienne des guerres qui s'annoncent. Il donne aussi les clefs pour se prémunir de « mauvaises influences ».*

**COLLECTIF D'AUTEURS SOUS LA DIRECTION DE CÉLINE MARANGÉ ET MAUD QUESARD**  
Éditions Presses universitaires de France - 25 €

## LU POUR VOUS



### SAINT-CYR DANS LA TOURMENTE

Les élèves officiers qui entrent à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) entre 1911 et 1913 sentent bien les tensions internationales et que la guerre se rapproche à grands pas. Quand elle éclate en août 1914, la promotion "Croix du Drapeau" ne compte qu'une année de formation.

Ceux qui ont réussi le concours de Saint-Cyr en juin 1914 sont, quant à eux, déclarés admis et sont formés quatre mois avant d'être envoyés au front avec leur brevet de chef de section et leur grade de sous-lieutenant.

L'école de Saint-Cyr est mise en sommeil le 2 août 1914. En 1939, *bis repetita* : les 177 reçus au concours de juin 1939, après une courte formation, rejoignent vite le front, vers leurs différentes unités. L'école ferme dès la déclaration de guerre. Ce que l'on sait sans doute moins, c'est que l'ESM a survécu à l'Armistice et qu'elle réapparaît à Aix-en-Provence, à la caserne Miollis.

Près de 600 jeunes officiers y sont convoqués en novembre 1940 après avoir été invités à démissionner de leurs grades de sous-lieutenant. Ils formeront une partie de la promotion Maréchal Pétain, « *un nom difficile à porter* » témoignera plus tard le général Georges Roidot (1922-2010).

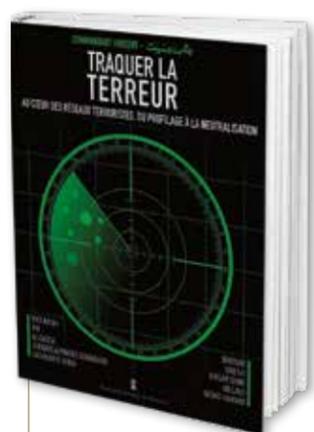
Parallèlement, le général De Gaulle crée en Angleterre, à Brynbach, une École des cadets de la France Libre. Seulement 211 élèves en sortiront entre 1941 et 1944 mais leur contribution à la victoire sera importante : 54 d'entre eux meurent pour la France dont 44 lors des combats de la Libération.

Après le débarquement en Provence en novembre 1942, c'est l'École des élèves-aspirants de Cherchell qui voit le jour sous l'autorité du colonel Jean Callies (1896-1986) de la promotion ESM-1914 "La Grande revanche".

C'est à l'histoire de cet « éclatement » des formations d'officiers que le général Pâris convie le lecteur. ■

*Cet ouvrage qui porte bien son nom aurait cependant mérité un laïus introductif pour bien cadrer la ligne directrice du sujet et l'objectif recherché.*

**AUTEUR : GÉNÉRAL BERTRAND PÂRIS**  
Éditions Pierre de Taillac - 22,90 €



### TRAQUER LA TERREUR AU CŒUR DES RÉSEAUX TERRORISTES, DU PROFILAGE À LA NEUTRALISATION

L'ancien ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, voulait « *terroriser les terroristes* ». C'est la mission que le commandant Vincent

a accompli pendant de nombreuses années au Sahel, au Levant et en Afghanistan.

Fort de ses expériences de conseiller "contre-terrorismes" auprès des armées françaises et étrangères, ce Saint-cyrien, cavalier et breveté de l'École de guerre, en a retiré un ouvrage didactique et passionnant dans lequel il décortique les ressorts de la terreur.

Cette dernière repose sur un schéma quasiment identique et reproductible : s'asseoir sur une doctrine qui vient justifier et légitimer une action ; actionner une guerre psychologique pour discréditer et déstabiliser l'adversaire ; gagner le soutien de la population pour, *in fine*, mieux la contrôler et enfin appeler aux armes pour renverser l'ordre établi, en commettant des attentats, en menant des actions de guérilla. Mille et une formes de propagande, d'appels à l'aide extérieure, d'actes de répression, etc., peuvent amplifier ce mouvement.

Ce sont tous ces ressorts que le parti communiste a notamment actionnés en Russie, en Chine, à Cuba, en Indochine, au Vietnam, au Cambodge. Ce sont ces mêmes techniques que le proto-État islamique a appliquées en Syrie et en Irak. Pour les terroristes, tous les prétextes sont bons, en particulier celui de combattre les injustices, un thème rassembleur qui leur permet d'apparaître apporter une réponse aux problèmes de la société.

L'auteur qui écrit sous nom d'emprunt, décortique dans des études de cas, la guérilla menée par les commandos anti-Viêt Minh entre 1945 et 1954 ; le terrorisme mené par l'IRA dans un contexte subversif ; comment Al Qaïda a réussi à trouver refuge dans un État failli (Afghanistan) et comment les armées conventionnelles ont traqué cette internationale terroriste. ■

*Comment déceler, surveiller et neutraliser des cellules clandestines ? Comment arracher la population à l'emprise des terroristes ? Le commandant Vincent apporte une grande partie des réponses.*

**AUTEUR : COMMANDANT VINCENT**  
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

## NOTRE SÉLECTION



### L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

C'est un bien curieux destin que celui d'Éric Emeraux qui a démarré sa carrière à 18 ans dans les chasseurs alpins. Caporal à l'École militaire de haute montagne puis muté au 11<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, il réussit le concours de Saint-Cyr et revient "en montagne"

au sein de l'unité de recherche humaine de la 27<sup>e</sup> division alpine (URH 27). Il finit par troquer la tarte alpine pour l'uniforme des gendarmes, de haute montagne, bien sûr.

En 2003, il bifurque vers la branche judiciaire « *pour ouvrir le chapitre suivant de ma carrière* », écrit-il. Il aurait pu faire l'École de guerre pour décrocher des étoiles qu'il aurait méritées. Mais il préfère les voir dans les yeux des victimes ou de leurs proches qui lui sont reconnaissants du travail accompli : trouver les criminels de guerre qui se terrent, se déguisent, modifient leur apparence, changent de nom !

Il a ainsi parcouru l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient mais aussi la France, à la tête de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'Humanité, petite unité d'élite d'une vingtaine de policiers et gendarmes chargés de traquer les criminels de guerre étrangers.

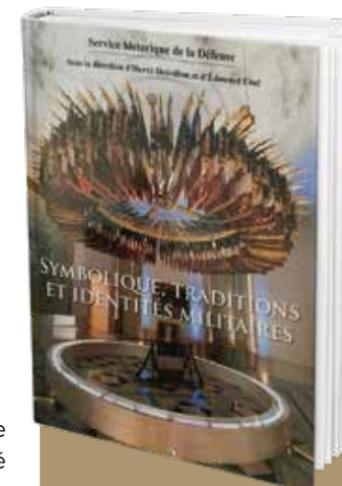
Il en est ainsi de Félicien Kabuga, le financier présumé du génocide rwandais (800 000 morts selon l'ONU). « *On s'est aperçu qu'on avait pas mal de membres de sa famille implantés en région parisienne* », raconte le colonel. L'homme, sous un prête-nom aurait laissé une ardoise de 65 000 euros à l'hôpital Beaujon de Clichy. Finalement, le vieil homme de 84 ans, à la santé déclinante, a été arrêté après 26 ans de cavale à la suite d'une vérification ADN, dans un appartement d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine). ■

*Cette bande-dessinée, sorte de testament du scénariste Patrice Ordas, est un acte de mémoire émouvant et d'une absolue sincérité.*

**AUTEURS : PATRICE ORDAS ET ALAIN MOUNIER**  
Éditions Grand Angle - 14,90 €

## ERRATUM

Une malencontreuse erreur nous a fait attribuer l'ouvrage GIGN-RAID aux éditions Pierre de Taillac, alors que ce livre a été publié par Mareuil Éditions. Nous présentons toutes nos excuses à Mareuil Éditions.



### SYMBOLIQUE, TRADITIONS ET IDENTITÉS MILITAIRES

Cet ouvrage compile le colloque "Symbolique, tradition et identités militaires", initié par le Service historique de la Défense (SHD) qui s'est déroulé les 21 et 22 septembre 2017. Il met en lumière le tra-

vail trop méconnu de la Division de la symbolique de la Défense (DSD), retrace l'histoire des insignes, leurs liens avec les régiments, les villes de garnison, leur histoire.

Comme le souligne Hervé Drévilion, « *la société militaire cultive ses traditions et son patrimoine symbolique. Toutefois, ce trait relativement commun, possède, dans cet univers, des caractères très spécifiques et, surtout, particulièrement marqués. La symbolique et les traditions militaires ne servent pas uniquement à exprimer une appartenance à un groupe, car elles constituent, également, un accompagnement indispensable dans l'épreuve de la guerre* ».

C'est pourquoi cet ouvrage apporte un éclairage sociologique sur les décorations, sorte de « *contrat moral et de prise en compte de mérites spécifiques* » qui contribue à la constitution d'une identité au sein de la communauté militaire et qui participe, parfois, à la fabrication des héros. S'intéressant à « *l'affirmation de la militarité* », il détaille ses différentes composantes à travers les unités (pompiers, gendarmerie, santé...) et au cours des deux derniers siècles. Faisant appel aux experts de vexillologie, phaléristique et d'héraldique, ce livre assez volumineux (480 pages) et richement illustré, détaille également la fabrique de la symbolique et des traditions en jetant un regard décalé et passionnant sur les cahiers de marche humoristiques de l'École de l'Air.

L'uniforme, le cérémonial militaire et la transmission des traditions complètent la réflexion. ■

*Un superbe ouvrage qui détaille l'importance des symboles dans la sphère militaire et qui cerne parfaitement les enjeux sociaux qui en découlent.*

**COLLECTIF D'AUTEURS SOUS LA DIRECTION DE HERVÉ DRÉVILLON ET ÉDOUARD EBEL**  
Service historique de la Défense - 22 €



## TENUE DES JOURNÉES DÉFENSE ET CITOYENNETÉ POUR LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

### Question écrite n° 20593

11 février 2021 - Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur la tenue des journées défense et citoyenneté (JDC) pour les Français établis hors de France. Cette journée est obligatoire pour tous les jeunes Français à partir de 16 ans et permet de les informer sur les droits et devoirs du citoyen, le fonctionnement des institutions, de la défense et ses métiers. Or depuis le 23 novembre 2020, en raison du contexte sanitaire, les JDC se déroulent désormais en visioconférence pour les jeunes Français de métropole et des outre-mer. En ce qui concerne les Français établis hors de France, la fin de l'organisation des JDC à l'étranger a été annoncée en octobre 2018. Ces jeunes Français ont l'obligation de participer à une JDC en France, dès lors qu'ils sont venus y résider avant l'âge de 25 ans. Autrement, ils reçoivent une attestation de report indiquant qu'ils sont provisoirement en règle au regard de la JDC. Néanmoins la situation reste à ce jour peu précise. Avant la crise sanitaire, quelques postes

consulaires continuaient à organiser ces journées. Elle souhaiterait savoir si la nouvelle modalité de participation en ligne à cette journée obligatoire est ouverte aux jeunes Français établis hors de France et si, à l'issue de la crise sanitaire, il est envisagé de prolonger ce mode de fonctionnement. Question transmise au ministère auprès de la ministre des Armées - Mémoire et anciens combattants.

### Réponse publiée le 11 mars 2021

Le ministère des Armées s'est adapté aux contraintes engendrées par les mesures liées à la lutte contre l'épidémie de la Covid-19 s'agissant de l'organisation des journées défense et citoyenneté (JDC). Ainsi, la participation à distance à une JDC est possible depuis fin novembre 2020 à partir d'un compte personnel créé sur le site [majdc.fr](http://majdc.fr). Cette participation à distance n'est toutefois prévue que dans les cas définis par l'article R.12-23 du code du service national. Celui-ci dispose que « lorsque les limitations apportées par l'autorité administrative aux rassemblements

ou à la circulation des personnes ne permettent pas l'accueil des appelés du service national dans les locaux prévus à cet effet, la journée défense et citoyenneté est accomplie, de manière continue ou fractionnée, sous la forme de sessions à distance. »

Les jeunes Français établis hors de France n'étant pas soumis aux mesures de limitation aux rassemblements ou à la circulation des personnes apportées par l'autorité administrative, n'affectant par définition que le territoire national, ils ne bénéficient pas de cette modalité particulière d'organisation de la JDC. Toutefois, le ministère des Armées et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères œuvrent d'ores-et-déjà à l'adaptation du dispositif de la JDC à distance en France au profit des jeunes établis à l'étranger, dès lors que l'organisation d'une session normale de JDC est impossible.

La mise en place de ce nouveau dispositif nécessite la modification de textes juridiques ainsi que le développement de solutions techniques qui sont à l'étude. ■



## DÉSERTS MILITAIRES ET RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS

### Question écrite n° 35767

26 janvier 2021 - M. Jean-François Parigi interroge Mme la ministre des Armées sur les déserts militaires et ses conséquences sur le lien armée-Nation. En 2016, 24 départements disposaient de moins de 50 réservistes, cristallisant une fracture dans le maillage territorial. Une situation à mettre en corrélation avec la démilitarisation qui a conduit à la disparition de plusieurs unités militaires dans l'Hexagone.

Paradoxalement, depuis la création de la Garde nationale en 2016, on assiste à une augmentation de l'engagement citoyen au sein des réserves. Toutefois, la question de la répartition des réservistes des armées sur le territoire demeure. En pleine période de crise sanitaire mais également sécuritaire avec la menace terroriste qui perdure, les réservistes ont

démontré toute leur importance aux côtés de l'armée active mais également des forces de l'ordre et de sécurité. Dès lors, il lui demande le nombre de départements comptant moins de 50 réservistes des armées en 2020 afin d'obtenir un point précis et actualisé sur la désertification militaire en France et par ailleurs, quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour lutter contre ce phénomène.

### Réponse publiée le 6 avril 2021

La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 a fixé un objectif de 40 000 réservistes sous engagement à servir dans la réserve (ESR), pour un emploi annuel moyen d'environ 37 jours. Les crédits alloués à la réserve opérationnelle ont considérablement augmenté, passant de 70 millions d'euros (M€) en

2015 à environ 157 M€ en 2021. L'objectif des 40 000 réservistes a été atteint dès la fin de l'année 2019.

La répartition par département est stable. En 2019, 23 départements métropolitains seulement comptaient moins de 50 réservistes du ministère des armées sous ESR et le bilan 2020 devrait afficher un résultat similaire. Par ailleurs, chaque département comprend au moins 50 réservistes de la gendarmerie nationale. Il n'y a pas de différence en termes d'emploi entre un militaire d'active et un réserviste. Ainsi, les militaires de réserve peuvent être affectés soit dans une formation d'active (unité ou état-major), en complément du personnel d'active, soit dans des formations permanentes de l'armée de terre ou de l'armée de l'air et de l'espace, constituées quasi-exclusivement de réservistes. ■

## MATÉRIEL DE GUERRE DE COLLECTION

Arrêté du 12 février 2021 modifiant l'arrêté du 27 octobre 2014 fixant la liste des matériels de guerre postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1946 éligibles à la collection.

■ Annexe : Matériels de guerre postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1946 éligibles à la collection :

### 1. Engins blindés

**a) Matériels français :** char ARL 44, char SOMUA SM, char AMX 50 toutes versions, char de 40 t. Lorraine, char de 25 t. Batignolles-Chatillon, char ERAC, canon de 100 mm automoteur Lorraine, canon de 155 mm automoteur Lorraine, ELC AMX, Hotchkiss CC2, engin blindé de reconnaissance EBR Panhard toutes versions, engin de transport de troupes ETT Panhard, -mortier Brandt de 120 mm modèle 1951.

**b) Matériels américains :** char M 46 Patton, char M 47 Patton, char M 551 Sheridan, char M 103, char M 41 Walker Bulldog, char M 42 Duster, char M 74 Recovery, char M 56 Scorpion, char M 50 Ontos, véhicule blindé de transport de troupes M 75, véhicule blindé de transport de troupes M 59, M 51 Armoured Recovery Vehicle.

**c) Matériels russes :** char Joseph-Staline (JS) toutes versions, char PT 76, véhicule blindé de transport de troupes OT-810 Tatra, véhicule blindé de transport de troupes OT-60 Topas (sauf versions suivantes : OT-62 et OT-64), véhicule blindé de transport de troupe BTR 40 (sauf versions suivantes : BTR-40-A, 40-B (BTR-40K), 40-V,

40-RH, 40-ZhD (AZhD), SPW-40A, SPW 40 Ch (Kh), SPW-40, Jababli (M1975/4) et Type 55), véhicule blindé de transport de troupe BTR 50 (sauf versions suivantes : BTR 50PA, 50PK, 50PU, 50PUM1, PK (B), MTP et MTK), Airborne tankette ASU-57, canon automoteur ASU 76.

**d) Matériels britanniques :** char FV 214 Conqueror, char FV 4101, char FV 432, char Centurion, automitrailleuse Daimler Ferret, engin blindé de reconnaissance Saladin, engin blindé de reconnaissance Saracen.

**e) Matériel suédois :** char NM 116, char Stridsvagn M. 103.

**f) Matériel suisse :** Swiss Panzerjäger G 13.

**g) Matériel autrichien :** Schützenpanzer Saurer Steyr 4F4FA-version sanitaire uniquement.

**2. Matériels de transmission et de télécommunications :** Les matériels de transmission et de télécommunications du 12<sup>o</sup> de la catégorie A2 mentionné à l'article R. 311-2 du code de la sécurité intérieure, dont la fabrication est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

**3. Matériels de protection contre les gaz :** Les masques à gaz et cartouches filtrantes du 17<sup>o</sup> de la catégorie A2 mentionné à l'article R. 311-2 du code de la sécurité intérieure, dont la fabrication est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

Source : JORF n° 0042 du 18 février 2021

## INTERACTIVITÉ avec votre revue Armée & Défense



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>





## ACCÈS À L'HONORARIAT POUR LES RÉSERVISTES

### Question écrite n° 37392

23 mars 2021 - M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur la question de l'accès à l'honorariat pour les réservistes.

Le décret n° 2019-1009 du 30 septembre 2019 relatif à la simplification et à la valorisation des activités des réservistes militaires avait notamment pour objectif de développer l'honorariat. Celui-ci modifie en particulier les articles R.4211-6 et R.4211-7 du code de la défense. Il est notamment prévu que les réservistes quittant la réserve opérationnelle pour atteinte de la limite d'âge peuvent être admis à l'honorariat du grade immédiatement supérieur, sur proposition de l'autorité militaire.

Or plusieurs associations de réservistes indiquent que ces dispositions ne seraient pas encore entrées en vigueur pour les personnes concernées. Elles ne pourraient actuellement accéder à l'honorariat qu'à leur grade.

Par conséquent, compte tenu de l'engagement des réservistes, si la publication de texte est nécessaire, il importe de le faire rapidement afin que les dispositions préci-

tées puissent être pleinement appliquées et permettre rapidement aux publics concernés d'être admis à l'honorariat du grade supérieur.

Il demande donc quand le Gouvernement entend publier les textes éventuellement manquants ou s'il peut lui indiquer les raisons qui empêchent l'entrée en vigueur du décret du 30 septembre 2019.

### Réponse publiée le 11 mai 2021

Le décret n° 2019-1009 du 30 septembre 2019 relatif à la simplification et la valorisation des activités des réservistes militaires a vocation à mieux valoriser et récompenser l'engagement des réservistes.

Les articles R. 4211-6 et R. 4211-7 du code de la défense ont ainsi été modifiés pour permettre à la ministre d'accorder, sur proposition de l'autorité militaire, l'honorariat au grade immédiatement supérieur aux réservistes opérationnels très méritants. L'obtention de l'honorariat au grade immédiatement supérieur n'est donc pas de droit, contrairement à l'honorariat du grade détenu dès lors que le réserviste remplit les conditions fixées par le code de

la défense. Il convient en effet de veiller à la cohérence des critères de reconnaissance conduisant à l'attribution de l'honorariat d'un grade supérieur afin de ne pas conduire à une situation qui permettrait à un réserviste opérationnel d'obtenir un grade, à travers l'honorariat, dans des conditions plus faciles que celles prévues pour la promotion des militaires d'active notamment.

L'attribution de l'honorariat du grade immédiatement supérieur doit rester exceptionnelle et être encadrée par une procédure interarmées en cours d'élaboration. Un groupe de travail sous pilotage de l'état-major des armées a été mis en place à cet effet en fin d'année 2020 pour définir les actions qui méritent d'être valorisées.

Les actions de combat et les actes de bravoure menés dans le cadre d'opérations extérieures ou sur le territoire national, un engagement hors norme du fait de sa durée en nombre d'années et de jours de réserve réalisés tous les ans, constituent à ce stade les pistes d'études de ce groupe de travail. ■



## MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE AVEC AGRAFE DE SPÉCIALITÉ « ESSAIS NUCLÉAIRES »

### Question écrite n° 35117

22 décembre 2020 - M. Bertrand Pancher appelle l'attention de Mme la ministre des Armées sur l'attribution de la médaille de la défense nationale avec agrafe de spécialité "Essais nucléaires" aux travailleurs et vétérans des essais nucléaires.

Compte tenu de l'importance d'accorder enfin une reconnaissance à tous les vétérans concernés qui ont payé, pour beaucoup, un lourd tribut, il aimerait savoir quand serait publié le décret d'application relatif à cette attribution attendue de longue date.

### Réponse publiée le 23 février 2021

Le décret visant à récompenser de la médaille de la défense nationale, par la création de l'agrafe "Essais nucléaires", les personnels, militaires et civils, qui ont participé aux essais nucléaires français, est paru au Journal officiel du 30 janvier 2021<sup>[1]</sup>. Conformément aux engagements de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, la médaille de la défense nationale, agrafe "Essais nucléaires", sera ainsi attribuée, sur leur demande, aux personnes qui justifient par tout moyen

avoir participé de manière effective aux missions liées au développement de la force de dissuasion nucléaire, dans les zones et durant les périodes définies à l'article 2 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Ainsi, la Nation témoigne sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'édification de la force de dissuasion nucléaire, clé de voute de la sécurité de la France. ■

[1] Décret n° 2021-87 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale.

### Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

### Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2021 <sup>(3)</sup>  
Activités : 11 €  
Communication : 18 €

### Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).  
Consultez votre AOR

<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne

INTERACTIVITÉ avec votre revue *Armée & Défense*

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

## ■ Bulletin d'abonnement <sup>(1)</sup> ■ Changement d'adresse <sup>(2)</sup>

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),  
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :  
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif <sup>(3)</sup> pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

<sup>(1)</sup> Cochez la case souhaitée.

<sup>(3)</sup> Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

<sup>(2)</sup> Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

Signature

numéro abonné    date effective du changement d'adresse



Tégo



# Protéger toutes vos vies engagées

## Mathieu ne fait rien à moitié.

Militaire fan de son métier,  
papa fou de ses enfants,  
haltérophile fier de ses arrachés,  
il a les épaules assez larges  
pour tout porter.

**À nous de bien le protéger.**

Suivez-nous sur [tego.fr](http://tego.fr)



Tégo • Association déclarée régie par la loi du  
1<sup>er</sup> juillet 1901 - SIRET 850 564 402 000 12 - APE 9499Z  
153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS.  
A19C155- UNOR - © José Nicolas - iStock - Unsplash  
(Kelli McClintock)

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT